



République et Canton de Neuchâtel

2008 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion



Table des matières

2008 en bref

Impressum • Mars 2009	3	Introduction
<i>Conception typographique</i>	3	Conseil d'Etat
<i>Impression et reliure</i>		Composition du gouvernement
Imprimerie Baillod SA	4	Département de la justice, de la sécurité et des finances
2017 Boudry		Justice
		Sécurité
		Finances et impôts
		Affaires générales
		Caisse de pensions de l'Etat
	10	Département de la santé et des affaires sociales
		Division de la santé
		Division des affaires sociales
	14	Département de la gestion du territoire
		Généralités
		Office des transports
		Office du logement
		Service des ponts et chaussées
		Service de la protection de l'environnement
		Service de l'énergie
		Service de l'aménagement du territoire
		Service de la géomatique et du registre foncier
		Service de la faune, des forêts et de la faune
		Service des bâtiments
		Service des automobiles et de la navigation
	21	Département de l'économie
		Introduction
		Secteurs économie et tourisme
		Secteur emploi
		Secteur agriculture et consommation
		Secteur migrations
	27	Département de l'éducation, de la culture et des sports
		Secrétariat général
		Enseignement et formation
		Service des hautes écoles et de la recherche
		Sport
		Culture

1. Introduction

La dernière année de la législature se termine sur un excellent résultat financier, meilleur encore que ceux des exercices 2006 et 2007 qui pourtant étaient déjà positifs.

Grâce à une maîtrise des charges et à une augmentation des rentrées fiscales, le canton est sorti des chiffres rouges pour la 3ème année consécutive. Ce résultat est à mettre en perspective avec le programme de législature qui exprimait la volonté d'innover et de réinventer l'Etat en corrigeant les faiblesses du canton et en œuvrant au renforcement de ses atouts.

Ces bons résultats ont également été obtenus grâce à des restructurations parfois difficiles, à des sacrifices demandés à certaines catégories de la population mais aussi au beau temps conjoncturel qui a caractérisé cette législature et dont les effets se sont faits particulièrement sentir sur les finances de l'Etat en 2008.

Le Conseil d'Etat est conscient en particulier qu'il n'aurait pas pu réaliser ses objectifs sans le soutien et les grandes compétences des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et des

structures paraétatiques. Que ceux-ci trouvent ici l'expression de sa profonde gratitude.

Les objectifs financiers de la législature sont atteints et nous nous en réjouissons. Le redressement des finances est amorcé. Le canton n'est pourtant pas au bout de ses peines et la correction des surcharges structurelles doit se poursuivre.

Aujourd'hui, la détérioration de la situation économique est bien réelle, subite et importante. Après l'embellie qui a duré le temps d'une législature, l'Etat va devoir affronter des temps difficiles.

C'est donc dans des sentiments où se mêlent la joie et l'inquiétude face à un avenir immédiat plus sombre que nous livrons cette brève synthèse de l'activité des départements durant l'année 2008.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président	Le chancelier
R. Debély	J.-M. Reber

2. Conseil d'Etat

Du 1^{er} janvier au 31 mai :

M. Fernand Cuche (président)
M. Roland Debély (vice-président)
Mme Sylvie Perrinjaquet
M. Bernard Soguel
M. Jean Studer

Dès le 1^{er} juin :

M. Roland Debély (président)
M. Jean Studer (vice-président)
Mme Sylvie Perrinjaquet
M. Bernard Soguel
M. Fernand Cuche

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

3. Département de la justice, de la sécurité et des finances

Le canton est en train de vivre un tournant historique certainement moins brutal et plus discret mais probablement aussi profond que celui de 1848. Initiées dans les années nonante, dans le sillage de la révision de la Constitution fédérale, les réformes lancées par la Confédération commencent à déployer leurs effets concrets en matière judiciaire, de désenchevêtrement des tâches, de révision de la péréquation financière intercantonale, de développement territorial. Ces changements nous amènent à redéfinir de nouvelles collaborations, entre les cantons, entre le canton et les communes, entre les communes elles-mêmes. Ils nous obligent à repenser le rôle confié à nos institutions, à nos structures politiques et administratives.

Pourtant, le débat ne se limite pas aux seules institutions, sous peine de passer à côté de l'objectif. La crédibilité de nos structures politiques et administratives repose toujours plus sur la qualité de leurs prestations, leur efficacité et la relation qu'elles cultivent au quotidien avec les citoyens, les usagers, les administrés, les contribuables, pour répondre à leurs questions, à leurs besoins, pour respecter leurs droits et parfois aussi pour leur rappeler leurs devoirs. Et c'est peut-être là, dans cette relation plus directe, que s'opère le changement de culture le plus profond parce qu'il marque ce que les historiens appellent le passage de la modernité à la post-modernité, celui d'une société industrielle à une société du savoir, basée sur la connaissance, celui de l'Etat-nation traditionnel à un Etat de droit moderne.

Soyons clair: notre canton ne fait que commencer à vivre cette transition et à s'y adapter. Comme le montre de manière emblématique une réorganisation du service des contributions articulée non plus sur les différents types d'impôts mais sur les besoins du contribuable. Nous ne faisons aussi qu'emboîter le pas à d'autres collectivités publiques, à l'instar du canton de Lucerne, et à d'autres Etats européens bien plus avancés que nous. Mais le rythme est donné et les perspectives économiques difficiles qui s'annoncent nous confortent plutôt à poursuivre sur cette lancée qu'à revenir en arrière.

Le **secrétariat général** (SJSF) a revu son catalogue des prestations afin d'introduire un système de contrôle interne. En plus de ses missions centrales d'état-major du chef du DJSF, il a été fortement mis à contribution

dans le suivi de projets menés par les unités du département. Il a notamment participé de près à l'élaboration de la loi sur la caisse de pensions unique, à l'organisation de la communication relative à la déclaration d'impôt 2008, à l'élaboration d'une loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, à la réorganisation de la police, ainsi qu'à une révision du processus de gestion des amendes.

D'importants changements sont intervenus avec l'entrée en vigueur de la loi sur **l'aide humanitaire et la coopération au développement**, le 1^{er} juin 2008. Créée le 20 octobre 2008, *Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement*, dont est membre le Comité d'action Notre Jeune Fédéral, est désormais devenue l'interlocuteur unique du Conseil d'Etat pour toutes les questions liées au développement. Depuis, le SJSF ne représente plus l'Etat au sein du Comité Notre Jeune Fédéral. Il contribue en revanche à la préparation et au suivi du contrat de prestations passé entre le Conseil d'Etat et Latitude 21. Il a en outre été appelé à représenter l'Etat, le 30 octobre 2008 à Fribourg, lors d'une rencontre des cantons avec la Direction de la coopération au développement du Département fédéral des affaires étrangères.

Au cours de l'année écoulée, **l'office d'organisation** (OORG) s'est particulièrement impliqué dans la réorganisation d'unités, le réaménagement de processus et la recherche d'améliorations du fonctionnement de l'Etat. Des services ont demandé un appui pour la mise en place de leur système de contrôle interne (SCI) et plus particulièrement pour procéder à l'identification des risques essentiels auxquels ils sont confrontés. Parmi toutes les réorganisations auxquelles a participé l'office, celle du service des contributions et celle de la police sont les plus importantes. Comme dans d'autres pays européens, une réflexion a été menée pour revoir la manière de gérer la relation avec le citoyen usager. Dans la même perspective de progrès, un inventaire des instruments de gestion de l'administration a été établi.

L'équipe de **l'office de la politique familiale et de l'égalité** (OPFE) a été complètement repourvue en 2008. L'OPFE s'est employé à se faire mieux connaître à l'interne, de manière à pouvoir mettre en œuvre les mesures de politique familiale adoptées par le Conseil d'Etat

au début de l'année. Il a, par ailleurs, repris la coordination du dossier de la lutte contre la violence conjugale (assumée jusque-là par la FAS) et a remis un rapport d'information au Conseil d'Etat en fin d'année. La «Journée des filles», rebaptisée «Journée Oser tous les métiers», a été à nouveau organisée quelque 600 élèves ont pu y participer en novembre. L'OPFE a également été présent au salon Capa'Cité.

JUSTICE

Le **service de la justice** (JUST) a repris du service financier les secteurs des créances et frais judiciaires ainsi que des documents d'identité. Du rapprochement des domaines inhérents aux documents d'identité, à la naturalisation, à la surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants est né un nouvel office de la population. Le service a également confié les deux activités marginales que sont la réalisation des biens dévolus à l'Etat, ainsi que l'instruction des dossiers en grâce présentés au Grand Conseil à deux autres entités administratives. Une intense activité d'assainissement a été nécessaire dans les domaines de la naturalisation et de la surveillance de l'état civil. Quatre grands projets ont été initiés portant sur le regroupement du service sous un même toit, la révision de la loi sur le notariat et la modification du tarif des émoluments du notariat, la délégation des enquêtes d'intégration au bureau du délégué aux étrangers ainsi que la gestion des risques au sein du service. En outre, les collaborateurs du service ont principalement participé à trois groupes de travail portant sur la réorganisation judiciaire, la gestion des amendes et l'introduction des passeports biométriques.

Le **service pénitentiaire** (SPNE) a été très fortement sollicité par la concrétisation des trois volets – législation, restructuration, construction du «concept pénitentiaire 2006-2009». La nouvelle loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes (LPMA), adoptée par le Grand Conseil en octobre 2007, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 en même temps que l'arrêté sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes (APMA). Le Conseil d'Etat a en outre validé la réorganisation des structures du SPNE en secteurs «matriciels» et la révision de toutes les fonctions du service. Le Grand Conseil a encore adopté, le 18 mars 2008, le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un déc-

ret portant octroi d'un crédit de 20.896.300 francs pour la rénovation de l'immeuble «Promenade 20», la rénovation et l'agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, pour la rénovation et l'agrandissement de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue à Gorgier. Il s'agit du plus important crédit d'investissement accordé durant la législature. Les travaux débiteront sur les deux sites en début d'année 2009. Enfin, le Grand Conseil a accepté en novembre 2008 un projet de loi portant modification du code de procédure pénale et de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et mesures pour les personnes adultes. La Commission d'application des mesures sera dissoute le 1^{er} janvier 2009 et ses compétences reprises par l'office d'application des peines (OAP).

Le nombre de journées de détention dans le canton s'est élevé à **46.943 journées contre 46.882 en 2007, 48.863 en 2006 et 46.158 en 2005**. Même si l'exercice 2006 avait été une année record dans ce domaine, l'exercice 2008 enregistre le troisième chiffre le plus important relevé à ce jour. Le Travail d'intérêt général (TIG) est en recul: **10.452 heures en 2008, contre 14.037 heures en 2007 et 22.711 en 2006**. Relevons que le TIG est devenu une peine à part entière et non plus une modalité d'exécution comme par le passé. La prison préventive a été le théâtre d'une évasion avec aide extérieure.

Le **service de probation** (PROB) a poursuivi en 2008 la consolidation de ses prestations en matière de prévention de récidive et d'autorité de contrôle des règles de conduites de personnes sous mandats de justice et sous mandats administratifs. Le nombre de mandats confiés au service de probation et la charge de travail restent stables, avec une distribution assez uniforme entre activité en milieu carcéral et mandats confiés par les autorités judiciaires et administratives. La mise en place d'outils d'évaluation constitue un projet central du service: ils permettront de renforcer ses prestations de contrôle et de prévention de récidive, en partenariat avec les autres acteurs de lutte contre la criminalité.

SÉCURITÉ

L'année 2008 s'est caractérisée par la conduite de trois dossiers majeurs, soit la poursuite de la réalisation du projet de **police neuchâtoise**, la gestion des engagements découlant de l'Euro08 ainsi que la mise en œuvre

des diverses mesures liées à l'intégration de la Suisse à l'Espace Schengen.

En terme d'efficacité, les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale, même si le taux a légèrement baissé en 2008 pour atteindre 49 %. Ces résultats sont le fruit des efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer les outils de travail des policiers ainsi que du soin apporté à traiter toutes les infractions avec la même rigueur.

Les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de maintenir le nombre d'accidents sur les routes neuchâteloises à un niveau acceptable. En effet, avec 1010 accidents, nous enregistrons le deuxième record le plus bas (1003 en 2007). A titre de comparaison, en 1999, 2049 accidents de la route avaient été enregistrés. Avec 5 personnes décédées sur les routes durant l'année 2008, nous enregistrons le record le plus bas jamais enregistré dans notre canton. Pour rappel, en 1999, on dénombrait encore 20 morts lors d'accidents de la circulation.

Le **service de la sécurité civile et militaire** (SSCM) a pu tester l'ensemble des structures mises en place à fin 2007. De nouvelles négociations ont débuté avec Armasuisse et la Base logistique de l'Armée pour adapter les contrats de prestations existants, suite à la concentration sur la place d'armes de Colombier de l'ensemble des écoles de cadres et d'officiers de l'infanterie, qui a augmenté la fréquentation de notre place d'armes et par conséquent l'engagement du personnel cantonal en appui logistique. Le centre d'instruction de la sécurité civile de Couvet s'est enrichi d'installations ultra-modernes pour l'instruction des sapeurs-pompiers. Celles-ci répondent à un besoin qui est en relation avec les nouvelles dispositions du domaine de la construction de type «minergie». La formation de la protection civile s'est poursuivie; un accent a été mis sur la formation des cadres qui font cruellement défaut dans les organisations régionales. Par manque d'effectifs, ces organisations ne sont que partiellement opérationnelles. Toutefois, elles n'ont pas été engagées dans des activités d'urgence, à l'exception de quelques éléments en appui des autres partenaires. En revanche, leur engagement a été marqué par deux exercices d'en-

vergure dans le cadre de la formation à la lutte contre la grippe aviaire et la pandémie, exercices qui se sont déroulés à Colombier et à Couvet.

Le projet de réorganisation des services du feu annoncé à fin 2007, a débuté en mars 2008. Un groupe de travail technique est à l'œuvre et un comité de pilotage politique suit attentivement ces travaux. Des résultats et des propositions devraient intervenir durant le 1^{er} semestre de l'année 2009. Parallèlement un deuxième projet consistant à centraliser les demandes d'aide de la population sur un seul point dans le canton, en y adjoignant une aide à l'engagement a été initié en collaboration avec la police neuchâteloise et les services d'interventions professionnels. Ici aussi des résultats sont attendus pour la fin de l'année 2009.

FINANCES ET IMPÔTS

Comme chaque année, la clôture des comptes, les deux évaluations intermédiaires du résultat et le processus budgétaire ont rythmé les activités du **service financier** (SFIN). Les procédures de crédits supplémentaires et les préavis sur les objets du Conseil d'Etat ayant des incidences financières ont aussi mobilisé les capacités du service. Pour améliorer le pilotage budgétaire à moyen terme, le service financier a établi des perspectives financières 2010-2012, ceci sur mandat du Conseil d'Etat. Ces dernières seront actualisées chaque année sous forme de planification roulante. Dans le domaine des subventions, la méthodologie d'évaluation a été revue et simplifiée. Une planification des subventions devant être évaluées d'ici 2010 a d'autre part été établie. La caisse principale de l'Etat a été fermée au public en date du 1^{er} décembre 2008. Ses activités ainsi que le personnel ont été repris par la comptabilité centrale de l'Etat.

Les activités du **contentieux** ont été intenses, tant en matière de recouvrement des créances en cours, que des relances sur actes de défaut de biens. Il a d'autre part intégré la gestion du recouvrement des dossiers d'assistance judiciaire, en application de la nouvelle loi sur l'assistance judiciaire. A relever que l'office a démarré une réorganisation interne, afin de renforcer à terme sa position en tant que centre de compétences en matière de recouvrement.

Le **service des contributions** (SCCO) a distribué en 2008 le premier logiciel de remplissage de la déclaration d'impôt, «Clic & Tax» à l'ensemble des contribuables neuchâtelois. Avec une proportion de 52 % de déclarations remplies grâce à cet outil, le succès obtenu dépasse largement les objectifs visés par le département. Destiné à faciliter le travail des contribuables et à réduire les risques d'erreurs, le logiciel a amélioré la qualité de remplissage des déclarations et a permis une simplification de l'enregistrement des données. Le SCCO mène une réorganisation qui doit viser davantage d'efficacité et offrir au contribuable un seul interlocuteur pour toutes ses questions fiscales les plus fréquentes. Première étape de cette restructuration, l'office de perception a été rattaché au service depuis le 1^{er} janvier 2008; elle sera suivie par l'intégration des perceptions communales de Neuchâtel et Colombier, le 1^{er} janvier 2009. Les essais de taxation automatique ou taxation assistée par ordinateur (TAO) menés en 2007 et 2008 sont pleinement concluants. La mise en production dès 2009 permettra d'absorber 12 % des taxations, sans aucune intervention humaine. Les gains de temps et effets de synergie seront utiles notamment pour renforcer les contrôles fiscaux et les analyses de cas complexes.

Une révision de la loi a été adoptée par le Grand Conseil pour y intégrer des dispositions fédérales obligatoires sur le travail au noir et l'ouverture d'une voie de droit contre les décisions en matière de remise d'impôt. Le parlement a aussi accepté de donner au Conseil d'Etat une compétence étendue pour fixer le taux de l'intérêt, dont l'intérêt moratoire facturé aux mauvais payeurs. Enfin, une commission d'étude sur la fiscalité des entreprises, placée sous la conduite du chef du DJSF, a été constituée. Composée de représentants des groupes parlementaires, des exécutifs communaux, des milieux de l'économie, du monde du travail et de spécialistes en fiscalité, elle est chargée de faire un état de situation en matière de fiscalité des entreprises et de remettre des propositions au département.

Le **service des communes** observe que la situation financière des communes s'est notablement améliorée en 2007, le résultat cumulé de l'ensemble des communes passant d'un déficit cumulé de près de CHF 6,7 millions l'année précédente à un bénéfice de quelques CHF 9,9 millions. Cette amélioration s'explique principalement par l'accroissement des

revenus de l'impôt sur les personnes morales résultant de la bonne conjoncture économique et par une moindre hausse des charges consécutives au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale sont stables d'un exercice sur l'autre, amorçant même pour la première fois une légère hausse de 0.2%, pour atteindre en 2008 le montant de CHF 37,2 millions. Cette hausse traduit un léger accroissement des écarts de revenus entre les communes financièrement les plus faibles et les autres, particulièrement celles qui abritent sur leur territoire des entreprises, au niveau de la péréquation des ressources.

Deux importants projets de fusions de communes ont abouti en 2008: la création de Val-de-Travers, issue de la fusion de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards, acceptée par la population de ces 9 communes dans des proportions allant de 58 % à 83 %; celle de La Tène issue de la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre soutenue par respectivement 78 % et 91 % des votants. Des préparatifs importants ont été menés dans les différentes communes appelées à fusionner, au Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG) et au sein de plusieurs services de l'Etat concernés sur les plans informatique, comptable, juridique et de l'organisation. Au Val-de-Travers, 7 syndicats intercommunaux auront été dissous à fin 2008, avec transfert de leurs tâches à la Commune de Val-de-Travers et à ses partenaires du Val-de-Travers. L'Etat a formellement avalisé ce projet par l'adoption de la loi modifiant la loi sur les communes, adoptée le 4 novembre 2008. La Confédération pour sa part a admis le nom des deux nouvelles communes neuchâteloises par décision du 10 décembre 2008.

Sur le plan législatif, la commission scolaire - une institution vieille de plus de 100 ans - disparaîtra en terre neuchâteloise, ses pouvoirs décisionnels étant transférés au Conseil communal. Elle sera remplacée par un Conseil d'établissement scolaire consultatif, composé de représentants des Conseils communaux et généraux, de parents d'élèves, de membres du corps enseignant et des autres professionnels de l'établissement. Ce conseil est basé sur les projets d'harmonisation scolaire aux niveaux romand et suisse; il offrira un lieu de débats et d'échanges sur l'école et la vie sco-

laire; il appuiera le Conseil communal dans sa gestion courante de l'établissement.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2008 a été marquée par la continuation des activités visant à préparer une nouvelle organisation judiciaire, et dont les différentes étapes (participation aux travaux de la Commission Organisation Judiciaire, présentation publique de l'avant-projet, procédure de consultation, examen des réponses à la consultation) ont rythmé l'année. L'activité en matière de contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 450 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Ce chiffre ne comprend pas les nombreuses décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales) qui sont également préparées au sein du service juridique.

Le **service des ressources humaines** (SRHE) a une nouvelle fois été très sollicité par les importantes réformes structurelles et organisationnelles engagées dans l'administration cantonale. L'augmentation de la mobilité du personnel se traduit par un accroissement du nombre d'actions administratives en lien avec le recrutement, l'engagement, la formation, la rémunération et la fin des rapports de service de nombreux collaborateurs. Parmi les grands dossiers suivis par le SRHE, relevons l'encouragement des départs à la retraite anticipée, le traitement des demandes de dérogations (autorisations de repourvoir des postes de travail devenus vacants), la mobilité interne du personnel, le projet «emplois jeunes», le travail à domicile, la reconnaissance des services de piquet, le soutien aux services en réorganisation, l'accompagnement à la réalisation d'internalisations ou d'externalisations d'entités administratives, les révisions des descriptions de fonctions des services réorganisés, le nouveau système salarial des établissements spécialisés, la rémunération des directeurs d'écoles du niveau secondaire I.

2008 a également vu la création de la Crèche Tic-Tac en partenariat avec la Banque Cantonale Neuchâteloise et l'entreprise Hildenbrand et Cie S.A., la généralisation des entretiens de départ au SRH pour tous les titu-

laire quittant l'administration, l'entrée en vigueur des nouveaux aménagements «famille et égalité», ainsi que la mise à disposition de tous les titulaires de fonctions publiques d'une assurance perte de gain facultative en cas d'accident et/ou de maladie. Parmi les projets dont la réalisation a été freinée ou reportée en raison de la surcharge de l'équipe de direction du SRH ou de manque de moyens budgétaires, méritent d'être cités le suivi de l'absentéisme, les tableaux de bord de gestion, certaines révisions réglementaires, la gestion électronique des dossiers du personnel et la mise en place du concept «santé et sécurité» dans l'administration.

Le **service informatique de l'entité neuchâteloise** (SIEN) a été mis en place en 2008 suite à la fusion du service du traitement de l'information (STI) de l'Etat et du service informatique communal (SIC) de la ville de La Chaux-de-Fonds. Ensuite, 2008 a permis de concrétiser la collaboration informatique avec le canton du Jura en matière d'informatique de police et d'impôt à la source. Finalement, de très nombreux choix stratégiques ont été effectués pour faire évoluer les infrastructures centrales (Windows server 2008, Exchange 2007, géo-cluster et VMware), la bureautique (Office 2007), le secteur SAP (ECC 6), le Guichet unique (.Net), la téléphonie (PDAPhone) et les réseaux cantonaux (MPLS/VPN, WIFI).

CAISSE DE PENSIONS DE L'ÉTAT

L'année 2008 constitue une année très particulière dans l'histoire économique. La crise du marché immobilier aux Etats-Unis s'est étendue, menant le système financier mondial au bord de l'effondrement. Cette situation a provoqué successivement une chute vertigineuse des actions, des titres de créance et des matières premières. La **Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel** (CPEN) a subi les effets négatifs de cette évolution sur la part mobilière de ses placements.

Le Comité du Conseil d'administration, soucieux de l'évolution des marchés financiers, s'est réuni très fréquemment en 2008; il a mis en œuvre un plan de mesures conservatrices approprié à la situation.

Le **service de la gérance des immeubles** (SGIM) a procédé, selon son planning annuel,

à plusieurs rénovations d'immeubles de la CPEN situés: rue des Saars 95 à Neuchâtel, Allée des Peupliers 4-4a à Dombresson, rue Abraham-Robert 45 (2^e étape), Résidence Helvétie 85-87 à La Chaux-de-Fonds, rue des Jeanneret 39 au Locle. Deux transformations/rénovations susmentionnées répondent au label Minergie (rue des Saars 95 et Allée des Peupliers 4-4a). Les appartements des lotissements de Gland, Morges, Palézieux, Yverdon-les-Bains sont entièrement loués. A Epalinges, dans le dernier lotissement construit, tous les appartements sont loués (vingt-deux appartements). Le Comité du Conseil d'administration de la CPEN a examiné, durant toute l'année 2008, plusieurs propositions d'investissements ou projets de construction. Il a notamment donné son feu vert à la construction d'un nouvel immeuble à la rue Abraham-Robert 61-63 à La Chaux-de-Fonds, sur le terrain «Helvétie» appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat depuis plusieurs années et à l'acquisition de cinq bâtiments à Avry-sur-Matran (FR). Le marché du logement (en location) continue de se détendre sensiblement en raison des nombreuses constructions de nouveaux appartements en PPE.

Les importants travaux de préparation de la Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel ont abouti en 2008. Une loi sur cette nouvelle institution de prévoyance, regroupant les trois Caisses de pensions publiques du Canton de Neuchâtel, a été adoptée en automne 2008 par le Grand Conseil. Un référendum a été initié sans aboutir. Les incertitudes liées à cette dernière démarche ont toutefois amené le Conseil d'Etat à proposer au Grand Conseil de différer le transfert des effectifs dans la nouvelle institution au 1^{er} janvier 2010.

4. Département de la santé et des affaires sociales

L'année 2008 est celle du développement et de la concrétisation de nombreux projets d'importance pour le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ainsi, en matière de **planification hospitalière**, le Conseil d'Etat a décidé que les activités de soins aigus physiques seraient concentrées sur deux seuls sites d'Hôpital neuchâtelois (HNe) et que **deux centres de compétences forts** y seraient respectivement créés (**centre de l'appareil locomoteur à Pourtalès, Neuchâtel, et centre mère-enfant à La Chaux-de-Fonds**). Parallèlement, le **site du Val-de-Travers** sera transformé en **centre de traitement et de réadaptation**.

En matière de soins psychiatriques, la **création du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)** a été entérinée par le Grand Conseil en janvier 2008. Cet établissement regroupe les institutions de soins psychiatriques du canton et démarrera ses activités en janvier 2009.

Dans le secteur de la promotion et de la prévention de la santé, l'acceptation par le Grand Conseil d'une modification de la loi de santé permettra d'instaurer **l'interdiction de la fumée dans les établissements publics neuchâtelois** dès le 1^{er} avril 2009. Cette modification visait à répondre à l'initiative populaire «Fumée passive et santé».

De plus, un **programme cantonal de vaccination contre le cancer de col de l'utérus** a été mis sur pied. Les vaccinations ont débuté en automne et concernent potentiellement 9000 jeunes filles âgées de 11 à 19 ans.

En outre, devant la menace potentielle d'une **pandémie de grippe** liée au virus H5N1, un **plan opérationnel cantonal** a été mis en place. Son élaboration a permis de mobiliser les différents acteurs concernés par la problématique et de prévoir la coordination de leurs actions en cas de pandémie.

Dans le domaine social, le Conseil d'Etat a adopté en avril deux des cinq instruments prévus par ACCORD et la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales cantonales (LHaCoPS): les règlements d'application UER et RDU. Par ailleurs, les travaux relatifs aux autres outils de la LHaCoPS ont été poursuivis, notamment la mise en place progressive de la deuxième étape des guichets sociaux régionaux (création d'agences régionales AVS).

Le projet de **réinsertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans** s'est poursuivi sous l'œil attentif de la collaboration interinstitutionnelle. Il a permis à ce jour de proposer une solution de formation ou un emploi à quelque 120 jeunes gens auparavant bénéficiaires de l'aide sociale.

Les réflexions menées dans le domaine de **l'accueil extra-familial des enfants** se sont concrétisées par la présentation d'un nouveau **projet de loi**. Ce dernier introduisait la participation financière des employeurs au dispositif cantonal et permettait également de simplifier le mode de financement du dispositif par l'intermédiaire de bons d'accueil. Cependant, devant les critiques émises durant la phase de consultation, le Conseil d'Etat a décidé de réétudier le projet.

Les réflexions au sujet de la refonte du **plan d'équipement cantonal des établissements spécialisés** ont connu une étape importante avec la remise des rapports des groupes de travail oeuvrant dans le cadre du **projet RENARD**. Cette étape marque l'aboutissement de ce projet. Les réflexions se poursuivent sur la base de ces propositions.

Enfin, au chapitre des ressources humaines, le service de l'action sociale a vu le départ en préretraite de M. Daniel Monnin, après plus de 25 ans passés à sa tête. C'est M. Daniel Schouwey qui lui a succédé.

DIVISION DE LA SANTÉ

Le **service de la santé publique (SCSP)** a œuvré au développement et à la réalisation de nombreux projets d'envergure. Ainsi, la **planification hospitalière**, s'agissant des hôpitaux de soins physiques, est entrée dans une nouvelle phase d'importance avec la remise, en janvier 2008, par Hôpital neuchâtelois (HNe) au Conseil d'Etat d'un rapport sur la réorganisation des activités hospitalières entre les sites de soins aigus du canton et les options prises par le Conseil d'Etat à ce sujet. Au nombre de ces dernières, il faut mentionner notamment la décision de répartir à terme les **missions hospitalières de soins aigus entre les sites de Pourtalès à Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds**, soit: la création d'un centre de l'appareil locomoteur sur le premier site et d'un centre mère-enfant sur le second, la transformation du site du

Val-de-Travers en un centre de traitement et de réadaptation, ainsi que le transfert, à moyen terme, des missions hospitalières de l'Hôpital de La Providence à HNe. Ces décisions stratégiques ont provoqué de nombreuses réactions au sein de la population, et ont conduit notamment au dépôt d'initiatives populaires, ainsi que d'initiatives communales.

Dans le **secteur des institutions psychiatriques**, l'année 2008 a été marquée par l'adoption de la loi sur le **Centre neuchâtelois de psychiatrie** (LCNP), qui a entraîné la création de cet établissement de droit public chargé de la prise en charge psychiatrique hospitalière et ambulatoire. Le Conseil d'administration a été nommé et un directeur général a été engagé. L'ensemble des institutions de soins psychiatriques concernées ont signé une convention d'adhésion avec le CNP. L'entrée en vigueur effective se fera le 1^{er} janvier 2009.

De son côté, la **loi de santé** a connu deux révisions d'importance en 2008, dont une notamment qui visait à répondre à l'**initiative populaire «Fumée passive et santé»**. Cette initiative demandait l'interdiction totale de fumer dans les lieux fermés accessibles au public. La modification de loi portant sur l'interdiction de la fumée passive entrera en vigueur le 1^{er} avril 2009.

L'année 2008 a également été marquée par le lancement d'un **programme cantonal de vaccination contre le virus HPV responsable du cancer du col de l'utérus**. La mise en route de ce programme a été possible grâce à l'engagement des partenaires, soit les médecins installés en cabinet et HNe. Ce programme est destiné aux 9000 jeunes filles du canton de 11 à 19 ans. Les premières vaccinations ont été réalisées dès l'automne 2008.

En 2008, le **programme neuchâtelois de dépistage du cancer du sein**, géré par l'Association «Centre de dépistage du cancer du sein Jura-Neuchâtel» et lancé au mois de mai 2007, a connu un développement très réjouissant. Plus de 50 % des femmes qui ont été invitées à une mammographie de dépistage y ont participé. L'année 2008 a vu l'élargissement de la collaboration Jura-Neuchâtel au canton de Berne en vue de la mise en place d'un programme de dépistage du cancer du sein, à titre pilote, dans le Jura bernois. A cette occasion, l'association a été rebaptisée «Centre de dépistage du cancer du sein BEJU-

NE». Elle est présidée par le chef du DSAS, le conseiller d'Etat Roland Debély.

Dans le domaine de la **grippe pandémique**, un dispositif de lutte contre une éventuelle pandémie a été mis en place dans le canton. Un coordinateur a été engagé et neuf groupes de travail ont été créés. Un exercice de vaccination d'envergure destiné à tester ce dispositif a eu lieu au mois de novembre 2008. Deux cents collaborateurs volontaires de l'Administration cantonale y ont participé. Ils se sont fait vacciner durant une demi-journée contre la grippe saisonnière.

En 2008, pour le **service médico-psychologique pour enfants et adolescents** (SMPea), il n'a été que partiellement possible de repourvoir les postes vacants, surtout de médecins spécialistes. Comme en 2007, des efforts considérables ont dû être consentis pour gérer la vacance de ces mêmes postes. Le 31 décembre 2008, le SMPea cessera d'exister en tant que service de l'Etat pour **devenir une unité de gestion du Centre neuchâtelois de psychiatrie**.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

En ce qui concerne le **service de l'action sociale** (SAS), à propos du projet ACCORD, trois des cinq instruments prévus dans la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS) ont été soumis à appréciation du Conseil d'Etat, après validation du GT CIPOS. Ce sont les règlements relatifs à l'**unité économique de référence (UER)**, au **revenu déterminant unifié (RDU)** et au **processus (ordre d'examen des prestations sociales)**. Le Conseil d'Etat a adopté les deux premiers règlements le 2 avril 2008, avec entrée en vigueur immédiate. Toutefois, l'adoption par le Conseil d'Etat d'un arrêté ultérieur assujettissant à ces règlements chaque service fournisseur de prestations sous conditions de ressources sera nécessaire pour que ceux-ci deviennent pleinement opérationnels. Au préalable, des travaux préparatoires sont conduits dans l'ensemble des secteurs prestataires, notamment sous la forme de simulations informatiques et financières en vue d'évaluer les effets des nouveaux dispositifs. L'entrée en vigueur du règlement relatif au processus interviendra conjointement à l'entrée en fonction des deux derniers instruments de la LHaCoPS: la base centralisée des données sociales (BaCeDoS) et

la 3^e étape des guichets sociaux régionaux (GSR). A propos des guichets sociaux régionaux, une attention soutenue a dû être portée aux GSR 1^{re} étape (régionalisation des services sociaux), notamment sur le Littoral ouest, et aux GSR 2^e étape (régionalisation des agences AVS), où des délais de mise en place ont été accordés à certaines communes ou régions. Les travaux en vue de la 3^e étape vont être lancés dès 2009.

L'aide matérielle nette versée en 2007 s'élève à 67.4 millions. Elle est de 2,5 % inférieure à celle versée l'année précédente. Après les augmentations enregistrées depuis 2002, cette baisse exceptionnelle doit être soulignée. Un bouclage provisoire à fin 2008 nous permet d'estimer un montant de l'aide versée en 2008 sensiblement identique.

S'agissant des **nouveaux dossiers d'aide sociale** ouverts au cours de l'année 2008, leur nombre est stable, très légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Ce sont 1945 nouveaux dossiers qui ont été ouverts en 2008, contre 1909 en 2007 (+ 1,88 %). Parmi les causes d'indigence, celles résultant de problèmes économiques sont toujours les plus conséquentes (71,8 % des nouveaux dossiers), surtout celle intitulée «défaut de gain» (comprenant notamment les travailleurs pauvres). Les causes liées aux désunions et à l'éclatement des familles (intitulées «défaut de soutien») sont en augmentation (11,4 % des nouveaux dossiers, contre 10,9 % en 2007). Concernant les nouveaux dossiers ouverts en 2008, par groupes d'âge, nous constatons que les jeunes sont toujours les plus touchés, même si légèrement moins qu'en 2007 (18-29 ans: 32,5 %; 30-39 ans: 23,7 %).

Durant l'année 2008, pas moins de 392 personnes (385 en 2007) ont signé un premier **contrat d'insertion** de trois mois, dont 163 (206 en 2007) ont effectué un projet d'insertion individuel. Quelque 745 contrats (730 en 2007) ont été signés au moins une fois (premier contrat ou renouvellements), représentant 598 personnes (605 en 2007). Parmi ces 598 personnes, 29 % sont âgées de moins de 30 ans et 35 % sont des femmes. Enfin, quelque 82 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Il est également à relever que 21 personnes ont bénéficié de la passerelle qui permet aux personnes dépendant de l'aide sociale, à des conditions bien

particulières et définies, de bénéficier des mesures d'intégration professionnelle (MIP, service de l'emploi).

L'**office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien** (ORACE) a vécu une année 2008 particulière: la réglementation cantonale en matière d'avances a été sensiblement modifiée dès le 1^{er} janvier 2008 et également au 1^{er} janvier 2009, puisque les limites de revenus/fortune donnant droit aux avances ont été indexées en deux temps. Le montant mensuel maximum de l'avance a lui aussi été revu à la hausse, passant de 400 francs à 450 francs. Enfin, en vue d'atténuer les effets de seuil, un second palier d'avances a été instauré, où la limite de revenus (annuels) se situe à 5000 francs au-dessus du premier palier et où le montant maximum de l'avance est fixé à 200 francs par mois et par contribution. L'autre événement marquant pour l'ORACE en 2008 a été le regroupement, sous le même toit, de ses deux bureaux. Depuis la fin du mois de juin, l'entité de La Chaux-de-Fonds a rejoint le bâtiment du SAS à Neuchâtel.

En ce qui concerne le nombre de nouveaux dossiers ouverts à l'ORACE, on enregistre une légère diminution en 2008 (- 8,6%) mais plus importante toutefois que celle enregistrée les années précédentes (-1,49 % en 2007). S'agissant du nombre total des dossiers traités, la hausse se poursuit avec 2462 dossiers, contre 2350 à fin 2007 (+ 4,8 %). Le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances, est passé quant à lui de 206 en 2007 à 233 à fin 2008 (+ 13,1%).

La dépense effective (différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées) s'élève à 583.236 francs pour 2008. Ce résultat est à mettre en relation avec un taux de recouvrement qui continue d'être très satisfaisant (66,4%).

L'**office des bourses** (OBE), rattaché au SAS depuis le 1^{er} juillet 2007, a déménagé à fin mai 2008 dans le bâtiment du SAS mais au 3^e étage. En juin 2008, le nouveau logiciel informatique OBAO, développé de concert entre l'OBE et le SIEN, a pu entrer en production. Sur le plan des prestations, on constate que les dépenses de l'office en 2008 sont en baisse (-12 %), tout comme le nombre de boursiers (-3,7 %), principalement ceux qui fréquentent les universités.

Outre les tâches de coordination sur le plan interdépartemental (GT CIPOS et collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle), le SAS a par ailleurs assuré le financement des activités déployées dans le cadre de la **loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions** (LAVI), d'examineur des demandes de subsides liées à la répartition de la **dîme de l'alcool** et de gérant des dossiers liés au soutien ainsi qu'au versement de **subventions aux institutions privées du social ambulatoire**. Il s'est également chargé des tâches liées au **fonds de désendettement et de prévention à l'endettement**.

Pour le **service de l'assurance-maladie** (SCAM), l'année 2008 se caractérise notamment par la réintroduction de la catégorie 4 des bénéficiaires de réduction de primes. Cette catégorie avait été supprimée en 2006. De plus, il est à relever la consolidation, avec l'adhésion de nouveaux assureurs, du régime conventionnel protégeant les assurés contre les conséquences de la suspension du droit aux prestations. Enfin, le nouveau régime de subventionnement fédéral (RPT) est entré en vigueur en 2008.

Sur le plan de l'évolution des primes, après le tassement observé en 2007, il faut souligner la **baisse des primes moyennes 2008**, respectivement de -1% pour les adultes dès 26 ans, de -1,6% pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans et de -2,7% pour les enfants jusqu'à 18 ans.

Au sein du **service des mineurs et des tuteurs** (SMT), le nombre de situations suivies par les assistants sociaux du secteur des **mineurs et des tutelles** est stable. Que ce soit dans le domaine de la protection des enfants ou dans celui de la prise en charge des adultes en difficulté, ses collaborateurs ont traité 3159 dossiers en 2008, soit 41 de moins qu'en 2007. La complexification des prises en charge alliée à la disponibilité des assistants sociaux rendent les conditions de prises en charge délicates.

Durant l'année 2008, l'**office de l'accueil extra-familial** a achevé ses réflexions en lien avec la **réforme du dispositif législatif cantonal de la petite enfance**. Un rapport ambitieux a été mis en consultation en juin 2008. Ce projet de loi sur l'accueil des enfants (LAE) proposait un financement sous la forme des bons de garde subventionnés par la

Confédération et l'introduction d'un financement par les employeurs. Les nombreuses critiques émises lors de la procédure de consultation ont nécessité la reprise du dossier avec les partenaires concernés, les communes en particulier. Parallèlement, l'office de l'accueil extra-familial a mis en place un système de **subventionnement pour les structures d'accueil parascolaire** dès le 1^{er} août 2008. Enfin, quelque 994 places supplémentaires ont été intégrées dans le dispositif de subventionnement (404 dans le cadre de l'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et 590 dans le cadre de l'arrêté temporaire sur les structures d'accueil parascolaires).

Pour le **service des établissements spécialisés** (SES), l'année 2008 a notamment été marquée par la **clôture de la démarche RENARD** (Réalisation des établissements sociaux neuchâtelois ambulatoires et résidentiels de demain). Le Conseil d'Etat a en effet décidé de mettre un terme à la première phase, tout en fixant de nouveaux objectifs aux différents secteurs. Ces objectifs s'appuient sur les conclusions des études menées par les cinq groupes de travail. Les réflexions se poursuivront en 2009, en collaboration avec tous les partenaires concernés.

De plus, la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Il en a découlé un travail important pour le SES.

5. Département de la gestion du territoire

GÉNÉRALITÉS

L'effectif du secrétariat général s'est étoffé avec l'engagement d'une secrétaire générale adjointe, en la personne de Mme Nicole Decker qui est entrée en fonction en novembre 2008.

Diverses études ont démarré cette année au sein du département. Parmi celles-ci, nous pouvons citer le projet de financement du TransRUN sous la forme d'un partenariat public-privé qui permettra au canton de se doter d'un véritable réseau pour le développement des transports publics.

Un autre projet prioritaire pour le canton de Neuchâtel est le projet d'agglomération. En décembre, cet ambitieux projet a reçu l'aval de la Confédération pour être subventionné par le biais du fonds fédéral d'infrastructure.

Le dossier d'autonomisation du SCAN s'est déroulé tout au long de l'année. Il a même été freiné dans son développement par le lancement d'un référendum qui n'a heureusement pas abouti, de sorte que la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation pourra tout de même entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

2008 aura été la première année de la fusion des entités faune, forêts et nature, qui s'est déroulée avec succès afin de trouver des synergies entre les activités de terrain des forestiers, des gardes-faunes et des agents-nature.

C'est aussi l'année de la création du CNERN (centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales) avec le transfert d'une trentaine de collaborateurs issus des ponts et chaussées.

Afin de concilier les différents enjeux liés à l'eau (protection, évacuation et traitement des eaux usées, utilisation des cours d'eau, production d'électricité,...) un groupe de travail nommé «Plateforme eau» a été créé pour permettre une transversalité entre les services du DGT.

L'élaboration du nouveau plan directeur cantonal visant à compléter la planification directrice cantonale et à répondre à l'ensemble des priorités politiques inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire, requiert une importante coordination trans-

versale au sein du Département de la gestion du territoire, mais également avec les services et offices de plusieurs autres départements de l'Etat de Neuchâtel.

OFFICE DES TRANSPORTS

L'année 2008 a eu comme point fort le développement des prestations dans le trafic régional et longue distance. En particulier: de meilleures liaisons avec Berne, l'étoffement de l'offre entre Neuchâtel et le Col des Roches, des trains supplémentaires pour les pendulaires entre Neuchâtel et Lausanne ainsi qu'entre Gorgier et Yverdon. Un point fort: la mise en service de la nouvelle ligne de bus de l'Entre-deux-Lacs, Le Landeron – Marin. Dans le domaine de l'équipement, la nouvelle infrastructure de la double voie entre Ins et Fanelwald (BLS) a été mise en service, notre canton y a financièrement contribué.

Les projets en cours, le TransRUN, le projet d'agglomération, nous obligent d'intensifier le lien entre l'aménagement du territoire et toutes les formes de mobilité. Pour pouvoir notamment donner suite à ces exigences, un poste d'ingénieur en transport a été demandé et obtenu. L'office des transports a été très actif dans le pilotage des grands projets tels que le TransRUN, la communauté tarifaire intégrale et l'étude de fusion des entreprises de transports neuchâteloises.

L'office des transports a participé activement aux différentes plateformes qui permettent d'organiser le lobbying pour toutes les questions qui impliquent notre canton et qui touchent les transports au niveau national et transfrontalier. Les sujets importants comme ZEB (développement de l'infrastructure ferroviaire) et le raccordement du canton aux lignes TGV y ont été par exemple traités en collaboration avec nos représentants neuchâtelois aux Chambres fédérales.

La stratégie du canton voulue dans le domaine de la gestion et production de l'offre en transport public a été présentée au conseil des transports. Les objectifs définis visent à stimuler la concurrence et augmenter la qualité de l'offre tout en évitant le recours des mises au concours systématiques. Un système de convention d'objectifs entre les entreprises de transport et le canton sera élaboré, dans des cas précis les appels d'offres seront réalisés.

OFFICE DU LOGEMENT

Durant l'année 2008, l'office cantonal du logement a procédé au contrôle des états locatifs des appartements subventionnés du canton, soit plus de 2000 objets.

Il a finalisé la réalisation d'une statistique, relative au prix moyen des logements, par district et par commune, ce qui permet d'avoir une vision exacte du coût des loyers mis sur le marché dans notre canton. Il a aussi participé à la publication de la statistique annuelle de logements vacants. Au 1^{er} juin 2008, le taux de logements vacants dans le canton était de 1,23 %.

Par ailleurs, le Grand Conseil a accepté, lors de la session de janvier 2008, le rapport relatif à la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL). Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2009. Cette nouvelle loi permettra de se doter d'un fonds visant à la création et la réalisation de coopératives et/ou fondations d'habitations susceptibles d'offrir de nouveaux logements à loyers modérés.

L'office cantonal, avec l'appui d'une sous-commission du logement a élaboré le règlement d'exécution de la LAL, qui a été accepté par le Conseil d'Etat, en décembre 2008.

Il a poursuivi ses activités visant à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre, en jouant un rôle de médiateur entre les promoteurs, les propriétaires de terrains, les investisseurs, les communes et divers services de l'Etat.

En collaboration entre l'Etat et les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, une mise en commun des forces est élaborée, avec l'intention de créer un office neuchâtelois du logement, regroupant l'actuel office du logement cantonal et les offices régionaux du logement des deux villes.

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Année 2008, année test pour un service des ponts et chaussées (SPCH) allégé d'une trentaine de collaborateurs par la mise en route du Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Nationales (CNERN). En effet, la gestion d'un service dans lequel toute une partie des synergies internes ont disparu et ont

nécessité la recomposition et la formalisation des flux décisionnels et de collaboration n'a pas été simple. Dans ce contexte, la bonne entente entre les entités intégrées au CNERN et celles restées au SPCH a été garante d'un traitement efficace de toutes les opérations à mener, que ce soit au niveau des projets ou de l'exploitation des routes cantonales et principales.

Durant cette année, deux projets principaux ont été achevés, qui marquent leur environnement. Il s'agit de la tranchée de Corcelles, en travaux depuis 2003, qui a été inaugurée le 27 juin, et du pont de Biaufond, dont les travaux d'assainissement se sont déroulés pendant l'année 2008, pour aboutir à une inauguration transfrontalière le 28 novembre. Ces deux projets de nature très différente ont chacun comporté des défis distincts et ont tous deux été un succès, grâce, notamment, à une saine et efficace collaboration entre les divers intervenants.

D'autres projets et travaux méritent aussi d'être relevés, tels :

- les projets liés aux contournements, par la route principale H20, des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, côté ouest ;
- le projet du contournement est de la ville de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18, pour lequel les cantons de Neuchâtel, Berne et Jura ont résolu de lancer une étude d'opportunité commune ;
- les travaux A5 du tunnel de Serrières.

Par ailleurs, la collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) s'est poursuivie, pour une part au niveau du transfert, non plus des documents, ce qui a été fait en 2007, mais des connaissances spécifiques, ainsi que des tâches qui restent encore déléguées au canton.

Au niveau des ressources humaines, le Conseil d'Etat a validé, le 9 avril, une planification pluriannuelle des effectifs démontrant une diminution du nombre de collaborateurs de plus de 10 % au sein du SPCH entre 2005 et 2009. Cette planification a bien évidemment été élaborée sans tenir compte des entités (division d'entretien autoroutier et section électromécanique) aujourd'hui intégrées au CNERN de manière à ne pas déformer les chiffres. Comme l'effectif réel du SPCH montrait un

déficit de plus de 12 collaborateurs par rapport à la planification susmentionnée, plusieurs engagements ont pu être concrétisés durant l'année, ce qui permet d'entreprendre ou de reprendre plusieurs tâches, telle la planification détaillée de l'entretien des chaussées, qui n'ont pas pu être menées à bien ces dernières années. Malgré les engagements mentionnés ci-avant, l'effectif du SPCH n'est pas encore complet et nécessitera l'engagement de 4 à 5 personnes supplémentaires dans les années à venir.

SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Un gros effort a été consenti pour valider les nombreuses informations à faire figurer au cadastre des sites pollués qui sera rendu public au printemps 2009.

Le plan cantonal de gestion des déchets révisé, qui présente pour tous les types de déchets un état des lieux et les évolutions à attendre dans les 15 prochaines années, a été adopté par le Conseil d'Etat. Les bases pour une décision concernant le nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains ont été élaborées.

Le plan régional d'évacuation des eaux (PREE) du Val-de-Ruz est arrivé à terme. Il révèle les actions prioritaires à entreprendre dans les domaines débit, assainissement, renaturation et agriculture en vue d'améliorer sensiblement la qualité du Seyon.

Diverses études ont été menées dans le cadre de la révision du plan des mesures en matière de protection de l'air. Un épisode de pollution par des poussières fines (PM10) a eu lieu dès le 14 février et pour une durée de 9 jours. Le seuil d'information de la population a été atteint et l'ensemble des cantons romands ont communiqué de la même manière. Couplée à cet événement, une campagne de promotion des transports publics a été lancée sous l'égide d'Onde verte.

Les actions de densification de mesure du radon se sont poursuivies dans des communes à risque moyen.

En matière de communication, diverses publications ont été élaborées. Le SCPE a participé à la première édition du prix PRIDE distinguant

des entreprises pour leur contribution au développement durable.

Les collaborations intercantionales se sont poursuivies, notamment dans les domaines de la surveillance des lacs, du contrôle des émissions dans l'atmosphère et des analyses de laboratoire.

Relevons enfin que le service a réussi sa recertification en assurance qualité (ISO 9001) et en système de management environnemental (ISO 14001).

SERVICE DE L'ÉNERGIE

L'année a été marquée par les travaux de révision de la loi cantonale sur l'énergie faisant suite à l'adoption en avril 2008 du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'énergie. Une intense collaboration intercantonale a eu lieu, dans le but d'accomplir un pas significatif dans la direction de l'efficacité énergétique, autant bien pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants.

Le certificat énergétique des bâtiments a été établi comme base pour susciter des assainissements, et en plus des travaux techniques préparatoires, beaucoup d'activités de communication ou de promotion ont eu lieu sur ce thème, par exemple des conférences, des cours et des stands lors d'expositions. A ces occasions, des «chèques rénovation» ont été offerts aux propriétaires de bâtiments pour leur permettre de procéder à une analyse énergétique sommaire en vue d'un assainissement.

La labellisation MINERGIE a fait un bond en avant en doublant la surface de bâtiments certifiés dans le canton et en atteignant une surface de 2 m² par habitant.

Le thème de l'autonomie énergétique est devenu d'actualité, grâce à certains projets pilote dont, dans notre canton, celui de la région Val-de-Ruz. Il a pu ainsi être démontré concrètement que l'autonomie n'est pas une utopie et qu'un programme concret pour l'atteindre pouvait être établi.

La recherche des nouvelles énergies renouvelables disponibles dans le canton s'est intensifiée. En particulier dans le domaine de

la géothermie, grâce aux nouvelles compétences du Centre de recherche en géothermie à l'Université de Neuchâtel. Le potentiel géothermique neuchâtelois a été établi et un programme de développement lancé.

Les activités concernant la prise de conscience et le comportement se sont également accrues avec un cours de conduite économique destiné aux chauffeurs de l'Etat et le lancement d'une nouvelle méthode pédagogique destinée aux élèves de toutes les classes de 5^e année primaire du canton.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le premier plan directeur cantonal (PDC) de Neuchâtel a été approuvé par le Conseil fédéral en 1988. Sa révision a été entamée en 2007 et se poursuit. La 1^{re} phase s'est concentrée sur les aspects des transports et de l'urbanisation. Cette étape a été pilotée par le RUN, jusqu'au 31 décembre 2007. La 2^e phase a débuté en 2008 sous la responsabilité de notre service. Les travaux visent à compléter la planification directrice cantonale et à répondre à l'ensemble des priorités politiques inscrites dans la conception directrice de l'aménagement du territoire.

L'élaboration du nouveau PDC requiert une importante coordination transversale au sein du Département de la gestion du territoire, mais également avec les services et offices de plusieurs autres Départements de l'Etat de Neuchâtel. A la fin de 2008, une étude de base sur le thème du paysage a été lancée pour appuyer les travaux du plan directeur.

Le plan directeur cantonal de 1987 a été provisoirement complété par la fiche relative à la candidature à l'UNESCO des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, qui sera approuvée par la Confédération dans le premier semestre 2009.

La dernière étape des travaux relatifs à la cartographie des dangers naturels liée à la géologie a été lancée au début 2008. Elle concerne les Montagnes neuchâteloises. Elle devrait être mise au point dans le 1^{er} trimestre 2009. L'étude dans le domaine des eaux a été attribuée en décembre 2008 et sera réalisée en 2009.

Du côté de la planification cantonale, dans le courant de 2008, les études suivantes ont été menées: pôles de développement économique de Boudry et de Marin, révision du plan d'affectation cantonal du parc éolien du Crêt-Meuron, suite à l'évolution technologique impliquant la pose de turbines plus importantes, plan d'affectation cantonal de Champ Roncin en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Le nombre de demandes de permis de construire est stable par rapport à l'année dernière. Par contre, les décisions spéciales et dérogations sont en augmentation. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus.

SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

La mise en œuvre du regroupement des domaines de la géomatique et du registre foncier s'est poursuivie en 2008 au niveau organisationnel, technique et financier. Les premiers résultats sont très réjouissants. Deux mesures ont été prises suite à l'objectif du Conseil d'Etat d'avoir pour chacun des deux sites, un seul point d'accueil et d'information pour tous les clients du service pour la production et la diffusion des produits les plus demandés dans les domaines du cadastre et registre foncier. La première s'est concrétisée le 11 mars 2008, par la mise en exploitation d'un guichet physique d'accès à l'information sur le site de Tivoli regroupant des prestations spécifiques au registre foncier et à la mensuration officielle. La deuxième mesure permet la diffusion d'extraits cadastraux officiels par l'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz (depuis le 26 juin 2008).

Pour le domaine des systèmes d'information du territoire, 2008 est une année qui restera dans les mémoires puisqu'une nouvelle loi fédérale, la Lgéo - loi fédérale sur la géoinformation - est entrée en vigueur le 1^{er} juillet. Depuis de nombreuses années, le SITN développe une infrastructure cantonale de données géographiques selon les principes que l'on retrouve dans cette nouvelle loi fédérale. Il reste cependant de nouveaux défis à relever pour l'avenir afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces nouvelles exigences en terme de produits (par ex. cadastre des restrictions de droit public), d'harmonisation nationale

des géodonnées et géoservices et d'adaptation des bases légales cantonales.

Pour le domaine de la mensuration officielle, la convention-programme 2008 – 2011 entre la Confédération et le Conseil d'Etat a été signée le 14 mai 2008. Cette convention-programme s'inscrit dans la stratégie de la Confédération et permet d'une part, de lancer les dernières entreprises de nouvelle mensuration pour couvrir l'ensemble du territoire de données de qualité et d'autre part, de consolider l'existant par l'harmonisation, l'homogénéisation et la mise à jour périodique des données cadastrales. Elle prévoit le paiement de plus de 2,5 millions de francs de subventionnement de la part de la Confédération pour les 4 prochaines années.

L'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs principaux suivants: amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures et la modernisation des méthodes de travail, introduction de la cédula hypothécaire informatisée, introduction de la démarche GESPA, développement de l'accès en ligne à la base de données informatisée du registre foncier, participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières ainsi que travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.

La conjoncture favorable du marché immobilier a à nouveau entraîné des recettes importantes pour le registre foncier. Ainsi, les réorganisations menées à l'interne ayant conduit à la diminution de postes, des recettes supérieures aux prévisions dues notamment à la bonne tenue du marché immobilier ainsi qu'une maîtrise très serrée de la rubrique biens, services et marchandises entraînent une amélioration d'environ 900.000 francs par rapport au budget. Le service atteint ainsi l'équilibre des charges et des revenus sans qu'il ait été nécessaire d'augmenter les émoluments du service ou de supprimer des prestations.

SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE

Le regroupement des structures «Faune», «Forêts» et «Nature» a pris effet au 1^{er} janvier 2008 avec le nouveau service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Une journée

portes ouvertes a été organisée le 7 juin 2008 à Couvet afin de faire connaître le service au grand public.

2008 a été la première année d'application des règles introduites par la RPT. Ce nouveau mode de faire permettant à la Confédération de rétribuer les prestations fournies par le canton semble convenir aux besoins de chacun des domaines «Faune», «Forêts» et «Nature».

Section faune

Suite à la disparition dans le lac de M. Daniel Donzé, M. Olivier Bessire, diplômé de l'école d'ingénieurs de Lullier a pu être engagé. Parallèlement à son travail de garde-faune du lac et de pisciculteur à Colombier, M. Bessire suit une formation organisée par l'inspectorat de la pêche du canton de Berne.

Les piscicultures et les différents bassins d'élevage ont une fois de plus fourni de grandes quantités d'alevins des différentes espèces de poissons présents dans les eaux du canton.

Une ordonnance fédérale sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, sans que le temps nécessaire à une bonne organisation et une information complète ait été prévu. Outre une modification importante de la pêche (interdiction de l'ardillon), la nouvelle réglementation exige de tout nouveau pêcheur qu'il suive une formation. L'année 2009 est à considérer comme transitoire, dans l'attente d'une application claire pour 2010.

Section forêts

L'année forestière a connu une activité intense, ce ne sont pas moins de 202.500 sylvicultures qui ont été récoltées dans les massifs. Ceci après une année 2007 tout aussi favorable mais avant une année chargée d'incertitudes.

Le DGT a signé 190 accords de prestations en faveur de l'entretien de forêts multifonctionnelles au cours de l'exercice 2008-2011: 67 en forêts publiques et 123 en forêts privées.

L'Etat de Neuchâtel a procédé, dans les Côtes du Doubs, à l'achat d'un important massif de forêt protectrice (72 hectares). Le patrimoine boisé de l'Etat passe ainsi de 3064 à 3136 hectares.

La pratique sylvicole neuchâteloise a été à l'honneur avec l'attribution du Prix Binding 2008 aux forêts publiques de la Montagne de Boudry et du Prix Pro Quercus décerné à la commune de Pesieux.

Section nature

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'exécution de l'ordonnance sur la qualité écologique. Les agriculteurs intéressés ont ainsi pu bénéficier de soutien financier pour l'exploitation durable de pâturages et de pâturages boisés présentant une qualité biologique particulière (250 hectares).

Le Conseil d'Etat a sanctionné le plan cantonal de protection des marais, des sites marécageux et des zones alluviales d'importance nationale. Le SFFN dispose maintenant d'un cadre réglementaire qui lui permettra de poursuivre la mise en œuvre de mesures préconisées. Les premiers résultats sont d'ailleurs encourageants.

La nouvelle signalisation des zones de protection cantonale se poursuit avec l'élaboration de panneaux portes, réalisés pour la première fois dans le canton à la Combe Biosse (réserve naturelle de la faune et de la flore).

SERVICE DES BÂTIMENTS

Cette année a été plutôt chargée avec la préparation ou l'accompagnement de nombreuses opérations immobilières conséquentes. Les dossiers majeurs en cours ou à l'étude sont:

- Complexe Ecoparc / CMN-HEG au Crêt-Taconnet Est à Neuchâtel: poursuite et fin des travaux d'édification du bâtiment; réalisation des aménagements extérieurs; déménagements prévus en avril 2009; inauguration officielle le 15 mai 2009
- Faculté de droit de l'Université – 1^{er} Mars 26 à Neuchâtel: aménagement d'une nouvelle bibliothèque et d'un nouveau central informatique (back up 2) au sous-sol; création d'une nouvelle grande salle au 2^e étage; travaux de rénovation interne; changement de toutes les fenêtres et isolation des mansards (programme Holistic / Concerto 2)

- Restructurations et transformations des établissements pénitentiaires (EEP Bellevue à Gorgier – Prison préventive à La Chaux-de-Fonds): dépôts de demandes de permis de construire
- Assainissement global des divers bâtiments du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier: appel d'offres pour mandat DLT; préparation dossier pour rapport au Grand Conseil
- Restructuration de divers postes de police: Grenier 2 à Fleurier et Longueville à Colombier notamment
- Infrastructures liées à la réorganisation du pouvoir judiciaire

Le service s'est attelé à la préparation et à la planification (pour la première fois) d'un crédit cadre pour réaliser des travaux de rattrapage de «l'entretien différé» (rapport au Grand Conseil pour mars 2009).

Poursuite de l'enregistrement systématique des dossiers techniques du patrimoine immobilier administratif cantonal pour établissement d'un inventaire informatisé y compris plans des bâtiments («benchmarking»). A l'horizon 2009, l'ensemble des immeubles cantonaux sera répertorié.

SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

La taxe prélevée sur les véhicules automobiles et les remorques est en hausse de 1,34 %, alors que le parc automobile a augmenté de 2 %. La taxe prélevée sur les bateaux a augmenté d'environ 3,15 %, alors que le parc des bateaux a augmenté de 2 %. Les émoluments perçus par le SCAN ont augmenté de 129.435 francs, soit de 1,35 % par rapport à 2007.

Dans les groupes de prestations, on constate l'évolution suivante par rapport à 2007:

- + 5,1 % pour les permis d'élèves conducteurs.
- 6.6 % pour les permis de conduire (y compris échanges permis de conduire format carte de crédit)
- 4,1 % pour les permis de circulation

+ 4 % pour les immatriculations des véhicules neufs.

+ 11% pour les contrôles périodiques. Cette augmentation importante est notamment due au fait qu'en 2007 certains engagements ont été différés.

Concernant les examens de conduite, il est à relever que l'effort tendant à améliorer la formation et le déroulement des examens pratiques a commencé à porter ses fruits puisque le taux de réussite a augmenté. Le taux de réussite est donc de 63.2 % alors qu'il était de 60,7 % en 2007.

Le SCAN a atteint l'objectif de maintenir un résultat analytique équilibré concernant la couverture du coût de ses prestations.

L'adéquation de nos prestations aux attentes de la clientèle est un de nos principaux buts. C'est pourquoi, la satisfaction de la clientèle figure en première place parmi nos objectifs d'entreprise. Afin de mesurer impartialement le degré de satisfaction, un mandat de prestation externe a été confié. Le point essentiel concernait le degré de satisfaction général mesuré selon les paliers suivants: total, bon, mitigé, ou pas bon. Plus des trois quarts de la clientèle apprécie de façon positive (total ou bon) nos prestations. Des faiblesses identifiées ont été corrigées ou sont en cours de l'être, notamment dans le domaine des capacités d'accueil (attente aux guichets, disponibilité lors d'appels téléphoniques, accès et parking).

Le site Internet regroupant toutes les informations que le SCAN peut fournir aux usagers, actualisé régulièrement, a été consulté, en moyenne, 11.500 fois par mois (+23 % par rapport à 2007). Par ailleurs, les prestations rendez-vous d'examen théoriques et pratiques par le Guichet unique ont été utilisées 4503 fois. La prestation rendez-vous d'expertises a été utilisée 3338 fois. Quant à la prestation de consultation pour les assureurs est environ à 1000 accès mensuels. Le développement de ces prestations Internet est réjouissant et devrait se poursuivre en 2009.

6. Département de l'économie

INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations, des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce et il est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat.

En termes de structures, l'année 2008 a été marquée par la poursuite des réformes. Alors qu'il comptait 15 services et 4 établissements autonomes ou autres au début de la législature, le département n'en compte plus que 10 et 3 établissements autonomes au 1^{er} janvier 2009 suite à la création, en 2008 et 2009, du service de l'économie (1^{er} janvier 2008) et à l'intégration du service de l'inspection et de la santé au travail au service de l'emploi (1^{er} janvier 2009).

En termes politiques, le département a proposé la constitution d'une «task force» chargée d'évaluer la crise financière, ses conséquences économiques et de présenter des propositions pour faire face à la situation. Cette «task force» fonctionne depuis la fin octobre 2008, elle est présidée par le secrétaire général de département et elle est composée des chefs des services de l'économie, de l'emploi, financier, du chargé de mission du Département de

la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) et d'un représentant du service juridique.

SECTEURS ÉCONOMIE ET TOURISME

Le service de l'économie (NECO) a été créé le 1^{er} janvier 2008 suite à la fusion des services de promotion économique, du commerce et des patentes, ainsi qu'à l'intégration de l'office du registre du commerce et des fonctions de déléguée aux affaires extérieures et de déléguée à la politique régionale. L'année sous revue a été marquée notamment par les éléments ci-après.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de politique régionale (LPR) a engendré de nombreux travaux. Une convention-programme, fixant notamment les montants des aides octroyées pour le canton de Neuchâtel, a été conclue avec le SECO. L'association Réseau urbain neuchâtelois – run: – a été mandatée pour mettre en œuvre le volet cantonal de la LPR, alors que la Coordination régionale de l'Arc jurassien (CRAJ) de l'Association arcjurassien.ch a été désignée pour assumer le rôle d'organisme de mise en œuvre du volet transfrontalier. L'adaptation à la LPR d'un outil de controlling et de monitoring (CH-MOS), l'élaboration d'un système d'évaluation des projets soumis et la rédaction d'un projet de loi d'exécution de la LPR ont complété l'activité du service en matière de politique régionale.

Toutes les prestations offertes par l'ancien service du commerce et des patentes ont été maintenues. Les travaux liés à la révision et à la fusion de la loi sur les établissements publics et de la loi sur la police du commerce ont été finalisés. La nouvelle loi concernant la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2008. Son entrée en vigueur, initialement prévue au 1^{er} janvier 2009, a été reportée en raison d'un référendum déposé le 8 décembre 2008.

Au fil des ans, l'office de la statistique a confirmé et consolidé la position transversale qu'il occupe au sein de l'administration cantonale. En 2008, plusieurs projets ont été menés ou amorcés en collaboration avec diverses entités administratives: l'harmonisation des registres, les futures épreuves de 8^e année scolaire, les flux de contribuables, le projet de

veille macro-économique, la cartographie statistique sur Internet, l'enquête auprès de la population âgée de plus de 65 ans ou encore l'observatoire statistique transfrontalier.

L'excellente conjoncture économique du premier semestre 2008 n'a pas eu d'effets importants au niveau des inscriptions enregistrées au registre du commerce, car les mesures importantes de restructuration pour faire face à une économie en expansion avaient déjà été menées durant les années précédentes. De même, la crise économique et financière n'a pas eu de répercussions sensibles sur les activités de l'office.

En revanche, le nouveau droit de la Sàrl et de la révision a eu des impacts importants au niveau de la formation interne des collaborateurs et des informations données aux clients. La possibilité donnée par le nouveau droit de pouvoir renoncer à nommer un organe de révision a engendré de nombreuses inscriptions dès le mois de septembre 2008.

L'année 2008 fut marquée par la décision du Conseil d'Etat d'intégrer **Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN)** Sàrl au sein de l'administration cantonale neuchâteloise dès 2009 et par le changement, en milieu d'année, de sa direction.

La décision du Conseil d'Etat est le fruit d'une réflexion approfondie sur la mission et sur les prestations à délivrer en matière de promotion économique dans un environnement évolutif et, ponctuellement, délicat si l'on se réfère à l'évolution de la situation économique et financière. Cette décision a permis de renforcer la collaboration avec les services et offices de l'administration cantonale neuchâteloise impliqués dans le soutien au développement économique.

31 implantations d'entreprises étrangères ont été enregistrées en 2008 (35 en 2007). Ce résultat en retrait, que l'on peut néanmoins considérer comme satisfaisant eu égard aux événements ayant marqué l'activité de DEN Sàrl en 2008, s'explique également par un contexte économique international plus tendu, une augmentation de la concurrence nationale et internationale en matière de promotion économique exogène et les changements décidés par la Confédération s'agissant de la redéfinition des zones économiques en redéploiement.

En 2008, le **service des poursuites et faillites (SEPF)** a concentré ses efforts sur l'organisation du nouvel office des poursuites qui constitue un arrondissement unique pour le canton de Neuchâtel depuis le 1^{er} février.

Si la conjoncture a été fluctuante durant cet exercice, on a continué d'observer des volumes importants, notamment en matière de faillites.

Le nombre de poursuites a légèrement diminué puisque 88.514 commandements de payer ont été émis en 2008, soit 5,00 % de moins qu'en 2007, de même que le nombre et le montant des actes de défaut de biens (ADB) délivrés, soit 37.855 ADB (5,37 %) pour 88,5 millions de francs (18,80 %).

L'office des faillites a par contre enregistré une augmentation sensible de nouveaux dossiers à traiter à 382 unités, soit + 9,45 % par rapport à 2007. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant que les indicateurs économiques laissent augurer des perspectives peu réjouissantes.

Les contributions brutes ont subi une légère baisse essentiellement due au recul des poursuites à 12.402.695 francs, soit -2,84 % (par rapport à 2007) que l'augmentation des recettes de l'office des faillites n'a pas pu entièrement compenser.

Les travaux en vue de la migration vers le nouveau logiciel métier de l'office des poursuites se poursuivent. La fusion des anciennes bases ainsi que la reprise des données constituent un défi technique qui nécessite un appui des spécialistes du service informatique de l'entité neuchâteloise.

Enfin, la collaboration avec le canton du Jura se poursuit et un cours de connaissances générales portant sur la loi sur les poursuites (LP) et destiné à tous les collaborateurs de nos administrations est maintenant organisé en commun.

L'exercice 2008 **d'Evologia** a principalement été consacré au soutien du démarrage de Mycorama. Il a également été marqué par l'élargissement de la collaboration transfrontalière initiée avec l'Institut Claude-Nicolas Ledoux (Saline Royale) d'Arc et Senans aux Jardins Musicaux.

En matière de réinsertion sociale et professionnelle, Evologia a lancé un programme

visant à renforcer les compétences de ses collaborateurs et à augmenter la proportion des personnes placées retrouvant un emploi durable.

Sur le front du tourisme, **Tourisme neuchâtelois (TN)** relève qu'après les hausses de nuitées hôtelières de 7,5 % en 2005, de 3,5 % en 2006 et de 9 % en 2007, soit une progression de 20 % en trois ans, 2008 a vu le Pays de Neuchâtel poursuivre sur sa lancée avec des chiffres en progression de près de 2,5 %. Cette tendance haussière est également visible dans la fréquentation des sites touristiques et dans la parahôtellerie. Les effets de la crise financière ne se sont pas fait sentir sur les résultats du 4^e trimestre.

Constituée en décembre 2006 et après une année 2007 de transition, l'**Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:)** est formellement entrée en 2008 dans une nouvelle étape de travail. L'Association run: a renforcé son rôle en tant que lieu de débat et de concertation; elle a précisé les modalités de fonctionnement entre ses partenaires et elle a entamé la mise en œuvre des projets inscrits dans les contrats de région et d'agglomération.

Les élections communales ont constitué un temps fort de cette année. Le renouvellement des autorités communales a impliqué des changements au sein des structures de l'association et des groupements de communes. Il a surtout été l'occasion d'informer les nouveaux partenaires de la stratégie run: et des projets retenus dans les contrats de région et d'agglomération.

Les deux projets phares pour l'association, initiés ou poursuivis en 2008, sont:

- la nouvelle politique régionale;
- le projet d'agglomération «transports et urbanisation».

Ils constituent les grands chantiers du Réseau urbain neuchâtelois, dans une perspective de partenariat entre l'Etat et les groupements de communes.

L'année 2008 a porté principalement sur la Nouvelle politique régionale (NPR) et le Projet d'agglomération. En matière de politique régionale, l'association a réalisé les prestations de base définies dans le mandat la liant à

l'Etat et a été consultée pour la mise en place des outils nécessaires à l'évaluation des demandes d'aides. Elle a ensuite procédé à l'évaluation des quatre projets cantonaux déposés. Concernant la politique des agglomérations, l'association a poursuivi ses travaux de coordination et de suivi du Projet d'agglomération «transports et urbanisation».

Les travaux des 8 associations régionales se sont poursuivis, selon deux axes: la gestion administrative de leurs différents organes (assemblées générales, comités, commissions) et la mise en œuvre des projets retenus dans les contrats de région et d'agglomération.

SECTEUR EMPLOI

Pour le **service de l'emploi (SEmp)**, l'année 2008 s'est clôturée par l'enregistrement d'un nombre record d'emploi de 90.900, chiffre jamais atteint dans le canton, conséquence d'une conjoncture économique favorable au premier semestre, enregistrée tout particulièrement dans le domaine du secteur industriel. En moyenne annuelle, le taux de chômage est passé de 4,1 % en 2006 à 3,4 % en 2007 et 3,3 % en 2008. Au mois de décembre 2008, on comptait 383 chômeurs en plus qu'au mois de décembre 2007, conséquence d'un ralentissement économique persistant en fin d'année.

La rotation des demandeurs d'emploi en 2008 est élevée. 5878 inscriptions pour un total de 5648 annulations de dossiers ont été décomptées. Ainsi une augmentation de 4,4 % des inscriptions entre 2007 et 2008 et une diminution de 12 % des dossiers annulés ont été enregistrées.

L'implémentation au niveau national d'une nouvelle base de données de gestion des demandeurs d'emploi a fortement mobilisé les collaborateurs du service de l'emploi. En effet, plus de 90 % des collaborateurs du service ont été formés sur cette nouvelle base de données et sur l'introduction de processus de travail liés à ce nouvel outil. Cela a donné l'occasion de rencontres nombreuses entre les différentes unités du service. Ainsi, plus de 40 collaborateurs ont-ils participé activement aux groupes de projets mis en place à l'appui d'un management de projet participatif.

Dans le cadre des actions de communication organisées par le canton de Neuchâtel et pour lesquelles le service de l'emploi a été sollicité, trois rencontres avec les médias sur la thématique de l'emploi, présidées par le chef du département, ont été organisées. De plus, le SEMP a interagi avec constance auprès de toutes les associations et partenaires concernés pour informer sur les chiffres et les effets de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Dans le prolongement de 2007, l'année 2008 fut intense quant aux relations entretenues par le SEMP avec les autres services de l'Etat de Neuchâtel qui constituent le groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Plusieurs thèmes y ont été traités et analysés: la loi sur le fonds d'insertion professionnelle des personnes de moins de trente ans, le projet Accord, le projet MAMAC, l'intégration professionnelle des migrants, les entreprises sociales & solidaires, la stratégie des mesures du marché du travail.

Pour les perspectives 2009 du marché de l'emploi, tous les instituts économiques s'accordent pour dire que la Suisse entrera dans une période de récession. Selon les dernières prévisions, le produit intérieur brut helvétique devrait subir une baisse oscillant entre 0,5 % et 1 % l'année prochaine. Sur le front du chômage, le SECO prévoit désormais un taux de chômage moyen au niveau national de 3,3 % en 2009 et de 4,3 % en 2010, contre 2,6 % pour l'année écoulée. En outre, le Groupe d'experts de la Confédération ne s'attend à une reprise de la création d'emplois qu'à partir de la fin de l'année 2010.

Par extension pour le canton de Neuchâtel, son taux de chômage pourrait aller au-delà de 4,5 % en 2009, le marché de l'emploi neuchâtelois restant, de part sa structure, fortement lié aux produits fabriqués pour l'exportation.

Pour le **service de l'inspection et de la santé au travail (SIST)**, l'exercice 2008 a été marqué par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs -OLT 5).

L'article 19 de la loi fédérale sur le travail a été modifiée par l'adjonction d'un sixième alinéa qui précise que les cantons peuvent fixer au plus quatre dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans

les commerces sans qu'une autorisation soit nécessaire. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, il ne peut être appliqué tant que la nouvelle loi sur la police du commerce et des établissements publics, adoptée par le Grand Conseil, n'est pas entrée en vigueur.

Alors que les autorisations de travail délivrées en 2007 avaient très légèrement diminué, leur nombre a augmenté de 21 % en 2008.

Pour ce qui est des plans examinés, leur nombre a continué d'augmenter, soit +10 % (+35 % par rapport à 2006).

Démarrée sous la forme d'un projet au mois de mai 2008, la fusion du service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) avec l'office de surveillance (OSUR) du service de l'emploi commencera à déployer ses effets dès le 1^{er} janvier 2009 avec la création du nouvel office de surveillance, d'inspection et santé au travail (OSIS). Cette fusion permettra de créer des synergies en matière de contrôle des conditions de travail et d'emploi des travailleurs neuchâtelois et de diminuer ainsi l'intervention répétée de l'Etat au sein des entreprises de notre canton. Le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) est également rattaché à cette nouvelle entité.

Le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)** a poursuivi ses développements dans les différents domaines de la formation professionnelle individualisée et de l'aide à l'insertion. Son activité a permis à 1649 apprenants et stagiaires (1520 en 2007) mis au bénéfice de 26.880 journées (26.283 en 2007) de formation et d'encadrement, d'accroître leurs compétences professionnelles et sociales. Dans les secteurs de l'assemblage/soudage, de la mécanique, de l'électrotechnique, de l'horlogerie et du polissage, plus du 50 % des adultes placés au CNIP, parce qu'ils étaient en rupture d'emploi, ont retrouvé une activité à la fin de leur formation.

L'année 2008, placée dans un contexte d'économie budgétaire et entraînée par le souffle d'une crise financière mondiale, n'a pas permis la tenue de tous les objectifs prévus. Mais, même si la mise à disposition d'investissements n'a pas été possible, même si le CNIP n'a toujours pas de statut correspondant à sa mission, celui-ci termine son année, pour la quatrième fois consécutive, avec des comptes équilibrés.

Il faut encore signaler qu'en matière de gestion, le CNIP a reconduit l'ensemble de ses certifications en qualité (EduQua et ISO 9001 version 2000) et qu'il fait partie aujourd'hui de l'alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel au travers du CEFNA.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Dans la poursuite de la réforme de la politique agricole, un premier volet de mesures de PA 2011 a été mis en œuvre progressivement au courant de 2008. Il a occasionné des travaux administratifs importants pour le service de l'agriculture (SAGR), notamment dans le cadre du projet SAU.

Les signes avant-coureurs d'une crise alimentaire au niveau planétaire (demande alimentaire en croissance, crise énergétique) ont momentanément laissé entrevoir une perspective de hausse des prix agricoles indigènes qui s'est traduite en particulier par une hausse du prix des laits de centrales (laits industriels) au printemps 2008. Les laits de fabrication fromagère n'ont cependant pas suivi cette évolution, tout comme les autres productions agricoles principales.

L'incapacité des milieux de la production à s'organiser face à l'industrie laitière dans la perspective de la sortie du contingentement laitier en 2009, a provoqué une hausse importante de la production laitière déjà en 2008. Cette évolution, combinée avec la crise financière mondiale dès l'automne (qui a entraîné un renchérissement du franc suisse), a rapidement plombé les marchés d'exportation contre toute prévision. D'ores et déjà, toute perspective de hausse des prix à la production est devenue aléatoire et finalement c'est une baisse conséquente du prix des laits industriels qui s'est imposée pour le début de 2009 déjà.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) issu de la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire a rempli ses missions de protection des consommateurs et de protection des animaux pour la deuxième année.

L'exercice 2008 a permis de réaliser les objectifs généraux définis dans le cadre du service et dans le programme de législation. On relèvera en particulier :

- Gestion du personnel. Suite aux nombreux départs intervenus en 2007, un effort considérable d'intégration et de formation des nouveaux collaborateurs a été réalisé. En prévision du départ à la retraite de plusieurs collaborateurs en 2009, la planification de la relève a été réalisée. De plus, la succession du chimiste cantonal prévue pour 2011 a été préparée.
- Mise en œuvre d'un système de management intégré. Toutes les activités et prestations du nouveau service sont organisées et décrites à travers des processus qui forment un système de management intégré « qualité – environnement – sécurité ». Après le renouvellement des accréditations des activités d'inspection et de laboratoire, imposées par le droit fédéral, le système a été étendu à toutes les activités du service. Cette mise en œuvre a été reconnue par l'obtention de la certification à la norme ISO 9001.
- Mise en œuvre des modifications législatives. Des modifications importantes du droit alimentaire et de la protection des animaux ont été apportées pour harmoniser le droit suisse avec le droit européen. Elles entraînent chaque fois des adaptations des activités des autorités cantonales d'exécution.
- Santé animale. Deux maladies des ruminants ont fait l'objet de travaux importants. La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a fait son apparition en Suisse en 2007, l'ensemble du cheptel neuchâtelois a été vacciné contre cette maladie en été 2008. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) a été mise en œuvre, une très importante logistique a dû être mise en place pour réaliser le contrôle par le service de plus de 100.000 bovins neuchâtelois et jurassiens.
- Economie viti-vinicole. Pour répondre aux nouvelles dispositions fédérales, la réglementation cantonale sur les appellations des vins neuchâtelois a été complètement modifiée et l'organisation du contrôle des vendanges a été simplifiée et adaptée.
- Il faut souligner que, grâce à un important travail de préparation réalisé en 2007, la forte augmentation des tâches vétérinaires due à la lutte contre la BVD et la lan-

gue bleue a pu être absorbée sans trop de difficultés. Le budget a pu être respecté et les prestations maintenues. L'engagement et la motivation du personnel ont permis de surmonter les difficultés et d'améliorer efficacité et efficience.

SECTEUR MIGRATIONS

Pour le **service des migrations (SMIG)**, fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, l'année sous revue a été particulièrement lourde. En effet, avec des effectifs en personnel restreints, le SMIG a assumé la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers ainsi que l'application du cortège d'ordonnances et de directives qui les accompagnent. A ce nouveau régime légal et réglementaire, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, est notamment lié un changement fondamental du système de financement du domaine de l'asile qu'il s'est agi d'introduire et de gérer en étroite collaboration avec différents partenaires, dont l'Office fédéral des migrations en particulier. Dès l'été 2008, le SMIG a en outre dû faire face à une augmentation significative des arrivées de requérants d'asile dans le canton, qui a conduit le Conseil d'Etat à décider l'ouverture d'une structure en abri de protection civile pour répondre de manière transitoire et temporaire à une situation d'urgence en matière d'hébergement de requérants d'asile. Les perspectives du SMIG se déclinent prioritairement en la recherche d'une ou de plusieurs structures à caractère pérenne propres à garantir l'accueil et en l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile. D'autre part, la votation populaire sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie ne manquera pas d'avoir des incidences directes sur les activités du SMIG. L'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, la révision de la loi sur les étrangers et les nouveaux projets de durcissement de la loi sur l'asile, récemment mis en consultation par le Conseil fédéral, viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et à moyen termes.

A la suite du rapport de 2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les priorités de la politique d'intégration des étrangers

et de prévention du racisme et suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers, l'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre de nouvelles prestations par le **service du délégué aux étrangers (SDET)**, notamment la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et l'établissement de rapports de naturalisation.

Parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice dans le domaine de l'intégration des migrants, il y a eu les manifestations liées à l'Eurofoot 2008, la nouveauté de la candidature d'électeurs étrangers aux élections communales, la réalisation d'un spot télévisé à l'occasion de la journée internationale des migrants du 18 décembre et la préparation d'une nouvelle édition de «NeuchàToi» en 2009 intitulée «Jeunes à Neuchâtel ou de Neuchâtel?».

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997, a été mis à jour et le nom du service du délégué aux étrangers a été changé en service de la cohésion multiculturelle (COSM), à partir du 1^{er} janvier 2009.

7. Département de l'éducation, de la culture et des sports

En 2007, la CDIP et la CIIP ont élaboré deux projets d'accords scolaires intercantonaux étroitement imbriqués l'un dans l'autre: l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et la Convention scolaire romande (CSR). L'année 2008 se traduit par l'adhésion des premiers cantons aux accords. Si, sur le plan romand, l'adhésion à la CSR ne pose guère de problème, il n'en va pas de même pour l'adhésion à HarmoS dans certains cantons alémaniques ruraux. La scolarisation dite «plus précoce» est l'un des principaux objets de critique dans les cantons qui ont rejeté le concordat. Rappelons qu'il faut l'adhésion de dix cantons pour l'entrée en vigueur de l'accord.

Axés sur l'organisation de la scolarité obligatoire et sur les compétences et les connaissances scolaires des élèves, sur la mission d'instruction de l'école, ces deux accords intercantonaux ne remettent bien évidemment pas en cause le rôle social de l'école, sa fonction d'intégration, sa mission d'éducation tels que ces derniers sont ancrés dans la législation scolaire cantonale et dans la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 sur les finalités et objectifs de l'école publique. L'école continuera à avoir pour mandat de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant par le développement de ses facultés, de ses goûts et de son sens des responsabilités: la transmission des valeurs fondatrices de la vie commune dans une société démocratique constituée, avec l'acquisition des connaissances et compétences figurant dans les plans d'étude, le socle de l'école publique obligatoire. Devant permettre à l'élève d'acquérir les aptitudes et attitudes qui lui permettront d'agir en tant qu'individu membre d'une collectivité et que citoyen, l'institution scolaire doit être un lieu où l'élève est respecté quel que soit son âge, son origine et sa provenance et où il fait l'apprentissage de la considération d'autrui et du respect des règles de la vie sociale.

Les objectifs du DECS en matière d'enseignement et de formation, contenus dans la feuille de route du programme de législature, sont ambitieux et stimulants: améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, réaliser une école supérieure unique, réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant et des directions d'école, à titre d'exemple.

Au 31 décembre 2008, la plupart des objectifs ont été atteints, à savoir: réduire les coûts de l'enseignement obligatoire, en adaptant pour la rentrée scolaire 2006 l'arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire (effectifs minimaux des élèves), engager des changements structurels dans l'organisation du DECS, exploiter le potentiel informatique (scolaire) à disposition tout en recentrant les missions et en redéfinissant les prestations, améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle, revoir l'offre de formation au secondaire 2, régler l'avenir des écoles supérieures, créer une institution de formation continue publique unique, définir une politique culturelle ciblée et ambitieuse, élaborer un concept cantonal du sport, etc.

D'autres sont en phase de concrétisation avancée et se poursuivront dans les années à venir: renforcer Neuchâtel en tant que centre de compétence national et international en microtechnique, clarifier le rôle et les missions des directions d'école ainsi que redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant.

Secrétariat général

Le secrétariat général a bien entendu assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service de la cheffe de département (préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget du DECS, préparation et suivi des affaires parlementaires, etc.).

Il a plus particulièrement participé aux travaux de mise en œuvre des objectifs du DECS ancrés dans le programme de législature. Il a, entre autres, conduit les travaux liés au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande, le processus devant permettre à terme la réalisation d'un projet de nouveau bâtiment pour la microtechnique, les travaux liés à la transition scolarité obligatoire – secondaire 2 ainsi que les opérations relatives au domaine des bibliothèques dans le canton. Il a également piloté les opérations relatives à l'avenir des filières professionnelles HES au Conservatoire de musique, les travaux syndicats – DECS ayant pour objectif d'établir un bilan des mesures d'économies et d'évaluer la possibilité d'en sortir ainsi que les opérations

visant la mise sur pied d'un groupe de confiance « harcèlement » dans l'enseignement.

Les comptes 2008 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de quelque 825.759 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés-maternité se sont élevées à 5.350.524 francs (en augmentation d'environ 11 %).

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEP)

Les activités du CAPPEP pour développer la qualité de vie au travail, la prévention de la violence et la gestion des situations difficiles dans les établissements scolaires du canton ont été assurées dans la continuité des activités passées: réponses sur mesure aux besoins existants.

Au cours de l'année écoulée, la quasi totalité des écoles a finalisé, avec le soutien du CAPPEP, les protocoles pour la gestion de situations critiques qui peuvent survenir. Le corps enseignant a été informé et a reçu un dépliant et une carte d'urgence.

Le nombre global d'accompagnements est stable par rapport aux années précédentes. Les interventions au niveau des dynamiques de classe en difficulté sont de plus en plus nombreuses et les résultats obtenus en 2008 montrent qu'il est important d'accorder une attention particulière à ces problématiques.

Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP)

Après une importante augmentation des consultations en orientation professionnelle depuis une quinzaine d'années (+55 % pour les adultes, +72 % pour les jeunes hors scolarité et +28 % pour les élèves en fin de scolarité obligatoire), on arrive à une stabilisation au cours du dernier exercice.

La diminution des prestations en psychologie scolaire pendant la même période (-47 %) a été fortement accentuée au cours des derniers exercices en raison des réductions de prestations entraînées par les diminutions de

postes effectuées dans le cadre des économies financières décidées par le Conseil d'Etat. Un amendement budgétaire accepté par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2008 doit permettre d'inverser cette tendance dès l'année scolaire 2008-2009.

La collaboration interinstitutionnelle est bien rodée entre le service de l'emploi, les ORP et les OROSP; elle permet d'offrir des cours et des consultations aux chômeurs; elle s'est étendue à l'office de l'aide sociale (ODAS) en s'adressant à certains bénéficiaires de cette aide inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Elle s'est également étendue récemment aux jeunes de moins de 30 ans à l'aide sociale dans le cadre du programme d'insertion professionnelle adopté par le Grand Conseil.

Le projet « Mentoring » mis en place avec succès en 2005, a été renouvelé en raison de son efficacité. Il a été intégré dans le projet de « Case management » accepté par le Conseil d'Etat et financé pendant 4 ans par l'OFFT. Il prévoit, en collaboration avec le service de la formation professionnelle et des lycées et le service de l'emploi, d'accompagner et d'appuyer les élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle a nécessité la préparation d'un projet de loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle (LOSP) qui a été soumis en consultation. La LOSP a été adoptée à une large majorité par le Grand Conseil en novembre 2008.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2008-2009, 3196 élèves sont accueillis dans 168,5 classes enfantines*.

Pour les écoles primaires, on compte 9505 élèves, répartis dans 514 classes*.

Quant aux écoles secondaires 8024 élèves suivent leur scolarité dans 436 classes*.

* Effectifs au 31 octobre 2008.

Le marché de l'emploi du secteur préscolaire est toujours pléthorique. Si quelques maîtres-

ses d'école enfantine prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent étendre leurs recherches à d'autres cantons ou s'orienter vers une autre profession alors que d'autres effectuent des remplacements.

Aux degrés préscolaire et primaire, sur les 45 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2008, 27 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres exercent momentanément d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2008, 23,58 équivalents plein temps.

Bureau de l'informatique scolaire (BIS)

Entité du service de l'enseignement obligatoire, le bureau de l'informatique scolaire s'emploie chaque jour à faciliter l'usage des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires 1 du canton de Neuchâtel.

Le portail du réseau pédagogique neuchâtelois www.rpn.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources permettent d'offrir à chaque élève des possibilités d'apprentissage différencié. En 2008, de nombreux projets pédagogiques ont été conduits pour faciliter l'intégration des MITIC dans l'enseignement.

Le développement et l'adaptation du système de gestion des écoles CLOEE se sont poursuivis en 2008. Les buts à atteindre sont la simplification et l'automatisation des travaux standards de la gestion administrative des écoles et la réponse à des besoins spécifiques en constante évolution.

Au 31 décembre 2008, le bureau comptait 5,1 postes EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Le 1^{er} janvier 2008, dans le cadre de la RPT, l'ensemble du dossier de la formation scolaire spéciale anciennement géré par l'AI a été transféré au canton. L'OES en a repris la charge totale et est devenu dès lors l'entité cantonale de référence pour les domaines spéciali-

sés tels que la scolarité en école spécialisée, l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

En même temps, les trois écoles spécialisées anciennement dites «écoles AI» ont été transférées au DECS et placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'office comprend 5,7 postes EPT organisés de manière à répondre aux exigences en la matière: 4,2 postes administratifs dédiés au secrétariat, à la gestion des dossiers ainsi qu'à la facturation des prestations octroyées, un demi-poste d'inspectrice de l'enseignement spécialisé ainsi qu'un poste de chef d'office.

En qualité de répondant cantonal du domaine de la pédagogie spécialisée, l'OES est appelé à participer au processus de ratification du concordat CDIP spécialisé ainsi qu'à l'élaboration du futur plan stratégique en matière d'enseignement spécialisé.

Service de la formation professionnelle et des lycées

L'année écoulée a vu les nombreuses révisions de réglementations des formations professionnelles se poursuivre à un rythme encore accéléré. Ce sont ainsi plus de 30 nouvelles ordonnances fédérales qui sont entrées en vigueur en 2008.

Toutes ces révisions impliquent de gros efforts de mises à jour et d'adaptation tant pour les formateurs-trice-s en entreprise que pour celles et ceux des écoles professionnelles ou encore pour les collaborateur-trice-s du SFPL qui voient ainsi leur charge de travail augmenter et se complexifier.

Dans les lycées, la révision partielle de l'ordonnance du Conseil fédéral et du règlement de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) est entrée en vigueur en août 2008 pour les élèves qui ont commencé leurs études gymnasiales lors de cette rentrée.

Après la fermeture de la filière de design d'objets industriels de la Haute école Arc, l'Ecole d'arts appliqués du CIFOM a prévu d'étendre ses formations au niveau école supérieure (ES) en créant une filière de formation de

«designer ES d'objets horlogers» unique en Suisse et reconnue par la Confédération. Un crédit de 730.000 francs a été accepté pour la création de cette nouvelle filière de formation en école à plein temps. Il est assorti d'un postulat demandant que soit étudiée la possibilité d'effectuer cette formation également en cours d'emploi.

Pour faire face au manque avéré de salles réservées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive en ville de La Chaux-de-Fonds tant à l'école obligatoire que dans les écoles professionnelles du CIFOM, les autorités communales et cantonales ont retenu finalement, au vu de la situation financière difficile, le projet de halle double située à l'ouest de la ville, dénommée «halle Volta».

Le nouveau système de financement fédéral de la formation professionnelle est entré en vigueur. Le rapport de gestion de l'année 2007 annonçait que le nouveau mode de subventionnement, combiné aux effets de la RPT, provoquerait pour le canton de Neuchâtel une diminution de près de 20 %, ou de 4 millions de francs environ, des recettes octroyées par la Confédération spécifiquement pour la formation professionnelle. Or, les montants définitifs communiqués à fin novembre 2008 par l'OFFT sont encore inférieurs de près de 1,5 million de francs à ceux qui avaient été annoncés!

Parallèlement, le service et les directions des écoles du degré secondaire 2 poursuivent leurs efforts d'économie de fonctionnement. Ainsi, certains départs en retraite ne sont pas compensés par de nouveaux engagements mais entraînent une nouvelle répartition des tâches. A fin 2008, le SFPL atteint ainsi l'objectif fixé en début de législature par le Conseil d'Etat de diminuer la masse salariale à charge de l'Etat de 10 %.

En 2008, le SFPL a poursuivi sa collaboration très active au projet d'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale âgé-e-s de moins de 30 ans en assurant notamment le coaching des jeunes en formation. Le «case management», projet annoncé en 2007, est en voie de réalisation. Soutenu financièrement par la Confédération, ce projet vise à prévenir et à limiter le nombre de jeunes à avoir recours à l'aide sociale.

Notre canton a également obtenu l'accréditation pour la mise en place d'un système de

validation des acquis pour les adultes ainsi qu'un crédit d'impulsion de la Confédération.

De façon plus générale, l'année 2008 a encore été marquée par le Salon des métiers «Capacité» qui a eu lieu du 8 au 13 septembre au centre ville de La Chaux-de-Fonds. Cet événement a été un véritable succès, notamment grâce à l'engagement remarquable des associations professionnelles, des services concernés du DECS, des directions, du personnel enseignant et des élèves des écoles professionnelles.

Ce genre de manifestation visant à promouvoir la formation professionnelle s'inscrit pleinement dans la stratégie que le Conseil d'Etat adoptera tout prochainement et qui devrait permettre à l'avenir à notre canton de se rapprocher des moyennes suisses autant en ce qui concerne les pourcentages de jeunes accomplissant un apprentissage dual qu'en matière de coûts des formations qui sont actuellement excessifs en raison de la trop forte proportion de jeunes suivant une formation en école à plein temps.

Service des hautes Écoles et de la recherche

Université (UniNE)

L'année académique 2007-2008 a été une période de consolidation et d'ouverture. Sous la conduite d'un rectorat intérimaire pleinement impliqué, avec les facultés, dans la mise en œuvre généralisée de Bologne, l'Université de Neuchâtel s'est inscrite dans un processus de rénovation et de développement.

Les principaux objectifs du plan d'intentions 2005-2008 ont pu être atteints, même si, pour certains d'entre eux, des ajustements, voire des abandons, ont dû être consentis. Le bilan de cette première expérience dans un mode de gestion instauré par la loi de 2002 est largement positif.

En cohérence avec la volonté des autorités politiques, les travaux préparatoires nécessaires au transfert de l'IMT au sein de l'EPFL – tout en le maintenant sur sol neuchâtelois – ont abouti. De même, dans le cadre des programmes de coopération et d'innovation (PCI) soutenus par la Conférence universitaire suisse (CUS), certaines filières de physique et de

géologie ont réalisé leur migration vers les Universités de Berne et de Lausanne. L'Académie du journalisme et des médias (AJM) a vu le jour. Le pôle de biologie végétale « Plant survival » bénéficiera d'une troisième période de subventionnement fédéral. Les réflexions sur le redéploiement de l'Université se sont profondément engagées dans toutes les facultés en vue de l'élaboration du prochain plan d'intentions 2009-2012.

Le nombre des étudiants tend à se stabiliser autour de 3'700 (3'727 au semestre d'automne 2007, 3'789 en 2006). La proportion des étudiantes est de 56,5 % (55 % en 2006). La part des étudiants provenant d'un autre canton se monte à 42,1 % et celle des étrangers à 19,3 %, ces deux proportions étant constantes par rapport à l'exercice précédent.

Haute école Arc (HE-Arc)

L'année 2008 a été pour la HE-Arc une année de consolidation. Elle a principalement été marquée par les travaux liés à la mise au point d'un projet de nouvelle convention pour la gouvernance de la HES-SO et par les négociations importantes autour du bâtiment TransEurope qui ont rapidement fait suite à la décision de regrouper les filières de la HE-Arc en ville de Neuchâtel à l'horizon 2011.

Les autres événements importants ont été : la réflexion sur les projets de regroupement géographique d'instituts de recherche, le développement des relations transfrontalières notamment au travers d'une formation trinationale avec l'Alsace et l'Allemagne, le lancement du projet Arc Europe (consortium pour la recherche et l'enseignement supérieur technologique de l'arc jurassien franco-suisse), l'inauguration de l'Institut des microtechniques industriels et de l'Institut des systèmes d'information et de communication, les activités de redressement et d'assainissement du système de gestion comptable, les travaux en lien avec l'expertise pour l'accréditation de la nouvelle filière d'ingénieur designer.

Le service qualité a poursuivi ses travaux en vue d'une certification ISO 9001:2000 pour l'ensemble de la structure en se concentrant sur la description et l'amélioration des processus.

Avec 1'049 étudiants en filières bachelor et master (1'609 avec la formation postgrade et

continue), les effectifs de la HE-Arc sont stables. On observe cependant une modification de la répartition des étudiants à l'avantage des domaines « Gestion » et « Santé », alors que celui de l'« Ingénierie » a connu un affaiblissement par ailleurs sensible dans toute la Suisse.

Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE)

L'année 2008 a été marquée par l'entrée en fonction de M. Jean-Pierre Faivre, recteur, et de nouveaux doyens en charge de la formation préscolaire et primaire ainsi que de la recherche.

Le développement stratégique et la tertiarisation de l'institution sont les deux grands axes qui ont mobilisé le nouveau rectorat. Au niveau stratégique, la HEP-BEJUNE a renforcé ses différents réseaux, que ce soit au niveau des HEP romandes, de l'Université de Neuchâtel ou des collaborations internationales.

La HEP-BEJUNE a en outre accentué son effort de tertiarisation et s'est engagée dans le développement d'une nouvelle politique de formation du corps professoral.

La HEP-BEJUNE comptait à la rentrée 2008-2009, 275 étudiants en formation préscolaire et primaire, 162 étudiants en formation secondaire 1&2 et 85 en formation continue.

Recherche

L'année 2008 a été en grande partie marquée par le transfert de l'Institut de microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), tout en maintenant la microtechnique sur sol neuchâtelois.

Le fort accent porté sur la microtechnique et les micro- et nanotechnologies confirme la volonté du gouvernement neuchâtelois de développer en terre neuchâteloise un pôle de microtechnique en partenariat étroit avec les acteurs engagés dans l'enseignement, la recherche fondamentale et la recherche appliquée, soit avec l'IMT-EPFL, l'UniNE, la HE-ARC, le CSEM, l'Observatoire et Neode. Cette concentration exceptionnelle de compétences

et de réseaux permettra de créer des retombées au niveau économique en collaboration avec le secteur privé et le tissu industriel de l'arc jurassien.

SPORT

L'année écoulée peut être qualifiée de soutenue en matière d'activités, réparties entre les grands pôles que sont la gestion du service, les camps de ski, Jeunesse & Sport et le Fonds des sports. Les objectifs poursuivis dans le cadre de la politique sportive mise en place depuis 2004 et basée sur celle de la Confédération ont tous été atteints. Les collaborations intercantionales ont été intensifiées, notamment en fonction de la révision de la loi fédérale sur la gymnastique et les sports, de l'introduction de J+S Kids, des projets fédéraux «La Suisse bouge» et «L'école bouge», de la présidence de la CTRT (Communauté de travail romande et tessinoise dans le domaine du sport) et du rôle de canton pilote que joue Neuchâtel dans le cadre de «Qualisport» et de la formation en management de clubs de Swiss Olympic. Par ailleurs, un nouveau mode de collaboration entre les responsables politiques en charge du sport de l'Etat et des trois Villes, correspondant aux objectifs définis dans le programme de législature, a été validé par le Conseil d'Etat le 15 janvier 2008. Deux comités ont été mis en place: un comité de pilotage du sport neuchâtelois (dimension politico-stratégique), présidé par la cheffe du DECS et un comité opérationnel, présidé par la cheffe du service des sports.

Pour parvenir aux objectifs définis, les actions ont été orientées selon 4 directions: recentrage de certaines prestations, nouvelle répartition des tâches de certains collaborateurs, amélioration de l'efficacité des procédures et processus et rationalisation de certaines tâches grâce à une meilleure utilisation des ressources informatiques.

Le domaine des camps de ski est en pleine mutation depuis quelques années. Pour la première fois, l'exploitation de la saison s'est étendue sur sept chalets, qui ont permis de comptabiliser 37.056 nuitées. Les écoles neuchâteloises représentent plus de la moitié du taux d'occupation. Après un essai d'une année, durant lequel l'engagement du personnel et la gestion des marchandises ont été délégués à l'entreprise de restauration

Compass, ceci dans l'optique de recentrer les missions du service, le bilan financier a démontré l'impossibilité de rentabiliser la gestion des camps au travers d'une externalisation même partielle. En conséquence, le Conseil d'Etat a opté en faveur de la reprise de l'ensemble de la prestation par le service des sports. Cette décision a été liée à l'engagement d'un ou d'une administrateur (-trice) des camps à 50 % et à la gestion des contrats et des salaires par le service des ressources humaines.

Afin de simplifier la partie administration, le système de gestion GELORE, déjà développé par le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel pour les week-ends Sport pour Tous, a été élargi aux camps, en matière notamment d'envoi des contrats, de réservations des groupes extérieurs et de la facturation.

La défense de l'éducation physique continue d'être une des priorités du service et fait partie de l'axe éducation du concept cantonal du sport. Si les services de l'enseignement s'occupent des aspects pédagogiques, le service renforce en cohérence sa promotion en participant à de nombreux colloques, conférences, séances ou autres, tant sur le plan cantonal que fédéral. Un groupe de travail, fondé à la demande de l'ANEPS (Association neuchâteloise d'éducation physique) et présidé par la cheffe de département, élabore des propositions à l'intention du Conseil d'Etat, visant à défendre les intérêts de l'éducation physique et notamment la question du respect de la 3ème heure.

Le Fonds des sports a permis de subventionner les clubs et les associations sportives, pour un montant global de 1.663.044 francs. Les demandes de soutiens individuels ont largement augmenté. Une meilleure communication, ainsi que l'élaboration de documents mis à disposition sur le site du service, facilitent la tâche des demandeurs, ainsi que l'étude des dossiers.

Au niveau de Jeunesse et Sport, les différentes annonces ont permis d'allouer des subsides aux écoles, clubs et associations du canton pour un montant de 1.051.580 francs.

La Confédération a décidé d'intensifier ses activités pour les enfants de 5 à 10 ans. En plus de l'éducation physique obligatoire et du projet l'école bouge, elle vise, avec le programme

J+S Kids, à encourager la pratique régulière du sport et de l'activité physique chez l'enfant de 5 à 10 ans. Si la question du financement n'était pas encore assurée, le Parlement a finalement approuvé le crédit nécessaire pour 2009.

Une réflexion quant à l'évolution du concept cantonal «sports-arts-études et formation» est en plein chantier. Si la situation est satisfaisante au niveau du secondaire 1, des améliorations, visant à soutenir de manière plus optimale les artistes et sportifs de haut niveau de notre canton sont nécessaires.

La promotion du sport, au travers de l'axe santé, passe également par des offres de pratique durant la pause de midi. Le concept Midi Tonus offre des possibilités diverses dans chaque district et permet aux participants de découvrir de nouveaux sports et de s'inscrire ensuite dans une structure existante.

Institué par le Conseil d'Etat, le prix du Mérite sportif est destiné à récompenser, dans plusieurs catégories sportives, une personne, un club ou un groupement s'étant distingué par des grandes qualités sportives ou par son engagement pour la promotion du sport dans le canton. Sa troisième édition a eu lieu le 12 décembre 2008. Quatre lauréats se sont vus remettre un diplôme, ainsi qu'une montre offerte par l'entreprise Rodolphe. Le prix spécial a été décerné à Gil Montandon.

Très actif dans le domaine du management du sport, le canton de Neuchâtel, via son service des sports, est le partenaire de multiplication unique de Swiss Olympic pour la Suisse romande jusqu'en 2009. Chaque année une formation en management de club est mise sur pied. Une moyenne de 15 participants, issus de tous les cantons romands, suivent les 6 modules proposés et reçoivent un certificat de manager de club de Swiss Olympic.

Conscient que la pérennité des clubs et associations ne peut être assurée que par une gestion professionnelle, le service des sports a collaboré au développement de l'outil on-line Qualisport et à son implantation en Suisse. Grâce au soutien de la Banque cantonale neuchâteloise, ce nouvel outil destiné à améliorer la gestion des sociétés sportives, est accessible gratuitement.

CULTURE

Au cours de l'année 2008, le service des affaires culturelles a élaboré et présenté les deux instruments, en remplacement des contrats de confiance, destinés à soutenir les projets artistiques audacieux. Le partenariat culturel, tout d'abord, qui s'applique à des projets culturels d'envergure qui ne peuvent exister ou se développer, en tous les cas dans un premier temps, sans l'appui marqué des collectivités publiques. La notion de partenariat signifie que des missions peuvent être confiées par le canton et que, à intervalles réguliers, les partenaires se rencontrent pour évaluer la relation et les projets qui en découlent. Ce type de partenariat est destiné à des institutions et/ou associations qui garantissent une certaine pérennité des actions, indépendamment des personnes qui conduisent les projets. Le partenariat de création, ensuite, qui peut être conclu avec de plus «petits» acteurs culturels. Les destinataires sont ici des compagnies, des créateurs ou des institutions qui ont déjà fait leurs preuves et qui sont en voie de trouver un public et une reconnaissance supra-régionaux.

Le service a mené des réflexions, en collaborations avec ses partenaires, sur la portée cantonale de certaines institutions ou domaines d'activité. Ont été particulièrement concernés, les arts de la scène, avec le projet d'une «maison régionale du théâtre», les bibliothèques, de même que l'avenir de l'encouragement à la création et à la culture cinématographique.

Conservatoire

L'identité nouvelle d'une école désormais cantonale s'est encore affirmée avec la création d'un site internet (www.cmne.ch), d'une nouvelle ligne graphique qui donnent depuis l'automne une image unifiée de l'Institution et la création d'une association des parents d'élèves, des étudiants et des amis de l'école de musique.

La concertation pédagogique s'affirme au travers de colloques communs qui vont permettre, grâce à l'importante collaboration de l'ensemble du corps professoral, un consensus nourri des héritages des deux sites principaux, La Chaux-de-Fonds/Le Locle et Neuchâtel.

Une redéfinition du cursus pré-professionnel est actuellement en phase finale de réalisation

et, à La Chaux-de-Fonds, un nouveau partenariat avec les fanfares de la ville s'est instauré.

Enfin, le déménagement, sur le site de Neuchâtel, de Clos-Brochet au magnifique bâtiment de l'Espace de l'Europe se prépare déjà activement et l'ensemble du corps professoral, d'administration et de direction se réjouit de pouvoir bénéficier bientôt d'un outil de travail d'exception.

Formation professionnelle

Parallèlement aux activités courantes de l'institution dont le volume et la diversité connaissent un développement constant, deux sujets majeurs ont traversé l'année 2008 :

- la création de l'unité décentralisée sur le site de Neuchâtel-Campus Arc de la haute école de musique de Genève
- la fin des travaux du nouveau bâtiment et ses corollaires en matière d'aménagement et d'organisation.

A l'issue des débats au Grand Conseil des 29 et 30 janvier, les cantons de Genève et de Neuchâtel ont entrepris les travaux visant à établir sur le sol neuchâtelois une unité d'enseignement décentralisée de la haute école de musique de Genève pour la rentrée académique 2008-2009. La convention liant les deux cantons a été signée le 25 août. Les premiers titres HES seront délivrés en juin 2009. La reprise du personnel s'effectuera au 1^{er} septembre 2009, le canton de Genève devenant à cette date le nouvel employeur de l'ensemble du personnel travaillant pour le compte du site de Neuchâtel-campus Arc.

Parallèlement à la création de l'entité HES, la formation professionnelle cantonale assurée auprès des étudiants non repris dans le périmètre de la haute école (douze en 2008-2009) permettra à ces derniers de terminer leurs études au niveau cantonal jusqu'en juin 2011 au plus tard, conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 2006.

Après des années passées dans des locaux devenus nettement insuffisants à Neuchâtel, la perspective du déménagement dans le nouveau bâtiment du campus Arc en avril 2009 a généré un travail conséquent de la part des écoles, fortement sollicitées pour finaliser

l'aménagement et l'organisation des locaux dévolus à trois institutions.

A plus d'un titre l'année 2008 aura marqué d'une pierre blanche l'histoire d'une institution dont l'avenir est en perpétuelle évolution, preuve de sa vitalité.

Office et musée d'archéologie

Parmi tous les événements de l'année 2008, l'aboutissement du dossier «Collection Guyot» revêt une signification exemplaire : le don au Laténium de cet ensemble exceptionnel par l'Université de Princeton témoigne tout à la fois de la valeur historique et scientifique internationale du patrimoine lacustre, de la concordance étroite des intérêts de l'office et du musée d'archéologie, ainsi que de l'importance des relations académiques garanties par le lien étroit qu'entretient l'OMAN avec l'Institut de préhistoire et des sciences de l'Antiquité de l'Université de Neuchâtel.

Avec 39'501 visiteurs, la fréquentation du musée a dépassé cette année toutes les prévisions. Après l'érosion progressive des années 2002-2005, puis la stabilisation des deux dernières années (env. 36'500 visiteurs), la progression sensible de 2008 nous rassure donc sur le potentiel du Laténium.

Grâce à la grande libéralité d'une donatrice anonyme, le Laténium dispose désormais d'un audioguide quadrilingue proposant un parcours soigneusement calibré, entraînant le visiteur à la découverte de 500 siècles d'archéologie en moins d'une heure.

Outre la publication de divers travaux en relation avec l'élaboration des données recueillies sur le tracé de la A5, la première monographie de la série Archéologie neuchâteloise consacrée à un gisement situé dans le haut du canton a été éditée à la fin de l'année, à savoir la grotte du Bichon, devenue célèbre suite à la découverte d'un squelette complet de Cro-Magnon et d'une ourse brune, unis dans la mort suite à un accident de chasse qui a eu lieu il y a 10'000 ans.

Enfin, la première campagne de fouille s'est déroulée sur le site de Cornaux/Prés du Chêne, zone sur laquelle est projetée la construction d'une nouvelle centrale thermique à

gaz. Ce gisement correspond à la première découverte de campements de chasseurs-cueilleurs du Mésolithique (8000-7000 av. J.-C.) réalisée sur le littoral du canton de Neuchâtel.

Office de la protection des monuments et des sites

En 2008, l'office de la protection des monuments et des sites a consacré une large partie de ses activités à des recherches sur les bâtiments ruraux et le patrimoine horloger du canton. Il a également mené des recherches historiques ou d'archéologie du bâti sur différents édifices: temple d'Engollon, châteaux de Colombier et de Gorgier, prieuré de Môtiers, ancienne ferme Crêt 76 à La Sagne et Collégiale de Neuchâtel, pour la restauration de laquelle le Grand Conseil a accepté à l'unanimité le 1^{er} octobre l'octroi d'une subvention cantonale de 1.953.000 francs.

Plusieurs restaurations importantes ont été terminées cette année avec l'appui financier et technique du canton: Loge l'Amitié à La Chaux-de-Fonds, temple et anciens hangars ferroviaires au Locle, salon de musique d'Isabelle de Charrière au Pontet à Colombier et portail des Cèdres à Boudry, tandis que d'autres se poursuivront en 2009, telles celles du château de Cressier, de l'immeuble Eplatures-Grise 16 à La Chaux-de-Fonds et de l'église catholique de Saint-Blaise.

L'office a en outre participé aux activités du comité chargé de la préparation de la candidature à l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) et à ceux de plusieurs groupes de travail, pour la conservation des biens culturels mobiliers neuchâtelois, la révision du Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire et les économies d'énergie dans les monuments historiques.

Office des archives de l'Etat

L'office des archives de l'Etat a connu des changements importants au niveau du personnel en 2008. M. Alexandre Dafflon, archiviste cantonal, a quitté ses fonctions le 30 avril 2008. Il a été remplacé au 1^{er} juin 2008 par M. Lionel Bartolini, jusqu'alors archiviste adjoint.

Mme Christine Rodeschini a été recrutée au 1^{er} septembre 2008 comme archiviste adjointe. Un remaniement interne des taux d'activité entre collaboratrices administratives a également eu lieu.

En 2008, l'office a intensifié ses visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales (21 visites). L'accent a été mis en particulier sur les archives des greffes de tribunaux afin de planifier les besoins en locaux d'archives en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation judiciaire en 2011. Un rapport a été remis à ce sujet à la commission du logement de l'administration (CLA). Les archives de onze communes ont été inspectées, principalement dans la perspective des fusions de communes (futurs communes de Val-de-Travers et de La Tène).

Le projet de révision en profondeur de la loi sur les archives de l'Etat du 9 octobre 1989 s'est poursuivi en 2008. Un projet de loi sur l'archivage, rédigé en collaboration avec le service juridique de l'Etat, sera soumis début 2009 au Conseil d'Etat, puis mis en large consultation. La présentation du projet de loi au Grand Conseil est programmée pour la séance de juin 2009.

L'informatisation de la gestion des archives s'est poursuivie avec l'avancement du projet FloraNE mené en partenariat avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise. L'année 2008 a été employée essentiellement en tests exhaustifs et en corrections de l'application, ainsi qu'en formation. La mise en production de l'outil FloraNE est planifiée pour le début de l'année 2009.

